



**CORREZE**  
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE**  
**DU 12 JUILLET 2024 À 09 H 00**



**PROCÈS-VERBAL**

---

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLÉTONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLÉTONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

---

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PRÉSIDENT :**

Pascal COSTE

**VICE-PRÉSIDENTS :**

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,  
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,  
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

**MEMBRES :**

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,  
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,  
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALEIX,  
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,  
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,  
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,  
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,  
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

---

## FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

**Président** : Sophie CHAMBON

**Membres** :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,  
Didier MARSALÉIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,  
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,  
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

## COHÉSION SOCIALE

**Président** : Marilou PADILLA-RATELADE

**Membres** :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,  
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,  
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,  
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

## COHÉSION TERRITORIALE

**Président** : Éric ZIOLO

**Membres** :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,  
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,  
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

## PARTICIPATION CITOYENNE

**Président** : Christian BOUZON

**Membres** :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,  
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,  
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

---

## **SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES**

**Franck PAULHE**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES**

**Eric LARUE**

**DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT**

**Vincent SEROZ**

**CHEF DE CABINET**

**Mathieu OLIVEIRA**

---

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juillet, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

**Présents :**

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Madame Marilou PADILLARATELADE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL, Monsieur Eric ZIOLO.

**Pouvoirs :**

Madame Audrey BARTOUT	à	Monsieur Franck PEYRET
Monsieur Philippe LESCURE	à	Madame Valérie TAURISSON
Monsieur Christian BOUZON	à	Madame Pascale BOISSIERAS
Madame Annick TAYSSE	à	Monsieur Bernard COMBES
Madame Sonia TROYA	à	Monsieur Sébastien DUCHAMP

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.

---

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

---

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 12 JUILLET 2024

## Table des matières

### PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président  
et introductions

10 à 15

### EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

#### COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

301 Routes 2030 – Déviation de Varetz RD901 : bilan de la  
concertation publique et choix du tracé – Point avancement  
des autres contournements

16 et 17

302 Consultation du Conseil Régional de NOUVELLE-AQUITAINE sur  
la première modification du SRADDET : avis du Conseil  
Départemental de la CORRÈZE

18 à 21

#### COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101 Actualisation du tableau des emplois budgétaires  
au 30 avril 2024

22

102 Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu  
des délégations consenties par le Conseil Départemental

23

103	Communication du rapport d'activité 2023	24 à 27
104	Adaptation de la politique de gestion de la ressource en eau et des usages en Corrèze : Plan Départemental de Gestion de l'Eau en CORRÈZE (PDGE)	28 à 37
	Présentation du rapport d'activité des services de l'Etat par Monsieur le Préfet de la CORRÈZE	38 à 43

---

**M. LE PRESIDENT** — Je déclare la séance ouverte et vous propose de désigner Christophe ARFEUILLERE en tant que Vice-Président, et Sandrine MAURIN comme secrétaire de séance. Je lui passe la parole pour effectuer l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux.)*

**M. LE PRESIDENT** — Mes chers collègues, avant de débiter cette séance, je vous informe que Henri SALVANT, Conseiller Général de Meyssac jusqu'en 2015, est décédé hier à l'âge de 87 ans. Je souhaite également que nous ayons une pensée pour Dominique GARCIA, agent de maîtrise principal au service Education Jeunesse de notre collectivité. Il est décédé le 15 juin dernier à l'âge de 55 ans d'une crise cardiaque. En notre nom à tous, j'adresse mes condoléances à sa compagne, agente des collèges. Je vous invite à observer une minute de silence.

Je vous remercie.

\* \*  
\*

Pour ouvrir ce Conseil Départemental, je tiens à féliciter et remercier Frédérique MEUNIER qui, pour la seconde fois, a su mobiliser l'électorat de gauche. J'adresse également mes félicitations républicaines à François HOLLANDE, auquel je souhaite, par ailleurs, beaucoup de courage s'il est amené à appliquer le programme du Nouveau Front Populaire. Je remercie, en outre, les électeurs qui se sont massivement mobilisés et nous ont gratifiés de leur confiance à chaque tour. Je salue par ailleurs le travail de Francis DUBOIS, qui a su privilégier la constance, tant au niveau des principes que des engagements ou de l'action. Je suis très fier d'être toujours resté à ses côtés, dans la plus grande complémentarité. Merci, Francis, pour la clarté de ton action, dans le souci permanent du respect des électeurs de la première circonscription, afin d'éviter toute compromission, tripatouillages électoraux ou calculs personnels.

Certains, ici, tout comme François HOLLANDE, ont beaucoup pleuré sur le front républicain. Ils avaient pourtant la solution en gagnant, dès le premier tour, à l'instar d'Olivier FAURE. Cette dissolution restera une faute politique majeure et un énorme gâchis politique, avec une victoire de façade de la gauche dans une France clairement de droite. Un chiffre est curieusement peu évoqué dans les commentaires : 20 points (27 % contre 47 %) séparant la gauche avec ses extrêmes, de la droite républicaine. Pour qu'il n'en paraisse rien dans la distribution des sièges, il aura fallu rien moins que l'effet combiné d'une forte participation (et c'est tant mieux), du scrutin majoritaire à 2 tours, des désistements massifs et de l'effet repoussoir d'une victoire du RN (Rassemblement National). La première circonscription de la Corrèze a plutôt été exemplaire, en tant que parfait contre-exemple. Ici, nous avons respecté les électrices et électeurs.

En fait, dimanche soir, personne n'a réellement gagné et surtout pas notre République et la France. Certes, à Paris, de nombreux militants de gauche étaient partis pour casser du RN place de la République, pour finir, à 20 h, par fêter une victoire illusoire, et quand même tout casser au passage. Même si ce n'est pas le cas sur notre terre responsable et profondément républicaine de Corrèze, le Nouveau Front Populaire a tort de parader. Le RN devient le premier parti de notre pays en voix et en sièges. Seuls le désistement et le front républicain ont permis un simple sursis. C'est une carte parlante, sans équivoque, qui se dessine après le vote des Français lors du 2<sup>ème</sup> tour de ces élections législatives 2024. Celle d'une France coupée en 2, entre zones urbaines et zones rurales, avec des convictions et des désirs diamétralement opposés. La fracture semble s'être élargie encore davantage sur ce scrutin. Nous ne pouvons pas laisser 10 millions de voix sans réponse sur ce qui les a fait voter le besoin d'ordre et de sécurité avant même le pouvoir d'achat.

Pas de complaisance sur le diagnostic, sinon le remède ne fonctionnera pas. Il faut se mettre à la tâche pour que la France sorte vite de l'enclave politique dans laquelle elle se trouve. Les résultats nationaux, s'ils ont provoqué la divine surprise d'une gauche en perte, devraient susciter un examen de conscience chez les demi-habiles et les songe-cieux, qui ont demandé de voter pour le Nouveau Front Populaire, La France Insoumise, puisqu'ils n'avaient « aucune chance », disaient-ils, sans voir que la conséquence logique de leur appel était justement de lui en donner une. Cette victoire en trompe-l'œil suscite déjà de fortes craintes dans les médias. Ne voit-on pas déjà la gauche réclamer

Matignon à cor et à cri ? N'a-t-elle pas droit à l'application de son programme, rien que son programme, tout son programme ? C'est-à-dire toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts, toujours plus de normes, toujours plus d'immigration, toujours plus d'insécurité, sans compter les surenchères de La France Insoumise, qu'il faudrait peut-être un jour interroger sur sa stratégie explicite, mi-électorale, mi-insurrectionnelle.

Voilà la situation aujourd'hui. Elle ressemblerait à la farce de l'arroseur arrosé ou à la comédie des quiproquos si les risques n'étaient pas aussi imminents, si les défis intérieurs et extérieurs n'étaient pas si grands. Car c'est, selon moi, tout autre chose qu'a voulu dire le vote des Français. D'abord, un immense besoin d'ordre, dans la rue, dans l'école, dans notre système de santé et de solidarité, dans les comptes, davantage de justice. Ensuite, non pas une énième alternance, mais une véritable alternative, que le RN, par son incompetence et ses ambivalences, ne pouvait incarner. Une alternative non pas entre le régime des technocrates et les promesses des démagogues : les premiers nous ont amenés au bord du gouffre ; les seconds, de droite comme de gauche, nous y précipiteraient. Or, condamnés désormais au hasard des manœuvres politiciennes, nous accélérons vers le mur de la crise financière et, plus grave, nous y entraînon nos enfants et nos petits-enfants, à qui nous allons léguer la dette cumulée de tous nos égoïsmes.

Contre les extrêmes, le temps n'est pas au consensus mou, mais à la radicalité du diagnostic et des solutions. Il faut « se ressaisir », comme disait le Général DE GAULLE, qui prônait le caractère, cette vertu des temps difficiles. Mais pour se ressaisir, il faut avant tout recréer une espérance fondée sur des vérités, des valeurs et une vision. Les vérités sont simples : non, on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on produit ; non, on ne peut pas partager les richesses si on décourage leurs producteurs ; oui, les salaires nets sont trop faibles ; oui, le coût du travail est parmi les plus élevés du monde et l'employeur comme l'employé en sont pénalisés. Quand cessera-t-on, en France, de jouer à perdant-perdant ? La valeur travail restera la seule garante de notre modèle de solidarité, car tout repose sur ceux qui travaillent. Même si Emmanuel MACRON représente la cause première de l'impasse politique actuelle de notre pays, l'appel aux forces républicaines est nécessaire pour éviter de sombrer dans la ruine avec le projet mortifère LFI/Nouveau Front Populaire. Cela oblige Emmanuel MACRON à changer profondément sa méthode, en limitant son exercice du pouvoir aux seules prérogatives constitutionnelles du Président de la République et, surtout, de respecter le Parlement dans son intégralité (Assemblée Nationale et Sénat), les collectivités locales et les corps intermédiaires.

Dans ce cas, les parlementaires de la République, les collectivités locales et les corps intermédiaires associés, sont en capacité de débloquent la situation en inventant une nouvelle culture politique française, à l'instar de ce qui fonctionne dans de nombreux pays européens. Je soutiens la demande d'Olivier MARLEIX et de bien d'autres, et la proposition de Xavier BERTRAND, d'un Gouvernement d'urgence nationale pour débloquent la situation. Un Gouvernement qui serait dirigé par un Premier Ministre de droite. Il faut de toute urgence refonder notre République autour du triptyque de la démocratie sociale et du mieux vivre, de la démocratie de l'ordre et de l'autorité restaurée, et de la démocratie des territoires.

La démocratie sociale et du mieux vivre est fondée sur une société du travail, qui encourage au travail et reconnaît le mérite professionnel de chacun ; augmente les salaires et redonne du pouvoir d'achat aux travailleurs ; pratique un juste partage de la valeur dans les entreprises ; baisse les charges sur les salaires pour réduire l'écart brut/net et gagner en compétitivité ; génère en compensation davantage de recettes fiscales ; conforte les services publics, l'éducation, la santé ; rassemble l'urbanité et la ruralité avec ses agriculteurs, artisans, TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises).

La démocratie de l'ordre et de l'autorité restaurée est fondée sur la logique des droits et des devoirs qui respecte et fait respecter les forces de l'ordre, garantes des règles communes indispensables pour faire nation ; défend une vision de la justice dénuée de partisanisme et qui ne s'érigera pas en contre-pouvoir ; cultive une éducation porteuse de promotion sociale ; condamne le communautarisme et fait appliquer la laïcité, toute la laïcité, rien que la laïcité ; pratique une immigration choisie en cohérence avec les besoins de l'économie.

La démocratie des territoires est fondée sur une nouvelle gouvernance associant étroitement les collectivités locales, mais aussi les corps intermédiaires, dans la mesure où l'État ne peut pas s'occuper de tout. Ce changement de gouvernance nécessite de réformer l'État en profondeur, en le recentrant sur ses missions régaliennes et sa fonction de péréquation ; de déléguer aux collectivités territoriales toutes les compétences relevant du quotidien des Français, en

accordant aux exécutifs locaux un vrai pouvoir réglementaire et en associant les collectivités aux réformes du pays ; de consacrer le Préfet de Département comme chef d'orchestre de l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat, disposant d'une capacité d'adaptation des normes aux réalités et besoins du territoire, en lien avec les collectivités et les corps intermédiaires.

En clair, il faut du courage politique à tous les niveaux. C'est en ce sens qu'ici, en Corrèze, nous avons travaillé sur le Plan Départemental de Gestion de l'Eau (PDGE), qui est le fruit d'un travail considérable de concertation, d'échange et de synthèse, pour imaginer notre Corrèze de demain, loin du tumulte actuel. Il en va ainsi de notre responsabilité collective. Nous ne pouvons pas tout attendre du pays ou des autres. En tout cas, cela se veut un exercice pour garder espoir et foi en l'avenir. Le pire n'est jamais certain. Seuls les actes de chacun et l'élévation collective permettront, après la douche froide, d'entrevoir la grandeur de notre Corrèze, de notre France et de son peuple. Je suis convaincu qu'ici, peut-être encore plus qu'ailleurs, nous avons ce sens du devoir et cette grandeur.

Vive la Corrèze et vive la France. Je vous remercie et donne la parole à Monsieur COMBES.

**M. COMBES** — Monsieur le Président, chers collègues, je tiens, au nom du groupe Corrèze à Gauche, à féliciter chaleureusement Frédérique MEUNIER pour son succès électoral, et lui souhaiter bonne chance au sein d'une Assemblée fort composite, mais porteuse de choix émis par certains Français, que nous pouvons tous lire. J'espère qu'elle n'aura pas besoin d'appareils auditifs pour entendre la voix de ceux qui se sont portés sur elle ce dimanche de deuxième tour, lui adressant leur souffrance et refusant de choisir le RN comme accompagnant politique dans notre Corrèze. Je sais que vous y serez sensible, Frédérique.

Je voudrais saluer aussi, sincèrement, l'action de Francis DUBOIS, qui a été un Député efficace pour notre circonscription, chaleureux et à l'écoute. Personne ne peut dire ici (en tout cas sûrement pas les élus de Corrèze à Gauche) qu'il n'a pas fait ce qu'il avait à faire. Il l'a fait sérieusement et avec conscience. Le travail en politique ne paie pas toujours. J'en suis bien conscient et je l'ai parfois moi-même éprouvé. Il a déjà pris un acompte de 2 ans comme Député. C'est une très belle expérience. Ce n'était pas donné au départ et les conditions de 2022 ne sont pas les conditions de 2024. En tout cas, nous lui souhaitons de se restaurer rapidement et de retrouver de la sérénité, parce qu'une campagne, c'est difficile. Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite.

Monsieur le Président, c'est à une séance légère, néanmoins, que vous nous avez conviés. Une séance qui fleure bon les vacances. D'ailleurs, hier soir, après une magnifique soirée briviste bercée par l'incroyable voix de Sting, 72 ans, je me disais que, effectivement, j'avais encore au moins un mandat supplémentaire à faire après mes 66 ans. Des vacances, oui, mais en Corrèze, bien entendu. Il y a de quoi distraire tout le monde dans notre Département : des festivals, des animations sportives, des musées et des expositions, ainsi que des randonnées.

A ce propos, j'ai été étonné de constater que, dans le dernier numéro de Corrèze Magazine, il n'était pas fait mention du nouveau musée de Tulle, de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines. Pas une ligne. Pourtant, le Département a beaucoup participé à son financement. J'étais un peu surpris et un peu déçu, mais je sais que cela ne traduit pas une volonté de votre part. Je pense que cet établissement culturel est attractif pour la Corrèze et pour son histoire, et il aurait été pertinent qu'il figure dans ce magazine pour le premier été.

J'en viens à quelques-uns des rapports que vous soumettez à cette séance. Je vais commencer par les routes. Vous nous proposez de valider le projet de déviation de Varetz, dont les travaux commenceraient dans 3 ans pour un total de 58 M€. Cela constitue un engagement très fort de 10 M€ par kilomètre. Mais dans l'immédiat, ce sont les travaux de la déviation de Lubersac qui ouvriront le bal et devraient durer un an, suivis peut-être de la déviation de Noailles. Quant à la déviation de Meymac, il nous faudra encore attendre. Vous écrivez qu'ils pourraient commencer au printemps 2027 si, d'ici là, vous êtes toujours Président, si les dissolutions ne se répètent pas à l'infini et que de nouvelles aventures ne vous tentent pas.

Un mot sur la modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Les élus de Tulle Agglo se sont prononcés lundi dernier contre le projet de la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous proposez d'aller dans le même sens : nous vous en sommes reconnaissants et sommes d'accord avec cette vision. Nous demandons, en effet, que les territoires ruraux puissent occuper davantage d'espace pour construire et aménager, plutôt que les territoires urbains et en particulier les métropoles.

J'en arrive à votre ébauche de PDGE qui contient des données intéressantes sur l'état des lieux de la production et de la consommation d'eau en Corrèze. Il est rempli de bonnes intentions et d'objectifs louables pour l'agriculture et la gestion des forêts, notamment. Il reste à traduire ces objectifs en actions opérationnelles et selon un programme pluriannuel. Un programme d'actions est prévu pour la période 2025/2030, avec un dispositif de suivi et d'évaluation à la fois technique et financier, et un mode de gouvernance. Nous en discuterons plus en détail en février prochain, quand vous nous présenterez votre proposition de programme d'actions concrète. D'ici là, vous en reparlerez beaucoup, puisque vous annoncez l'organisation, cet automne, des Assises de l'Eau qui constitueront le lancement « d'une vaste démarche de communication et de sensibilisation ». J'espère que cela ira au-delà des intentions et des généralités, sur lesquelles presque tout le monde peut être d'accord sauf, cependant, pour la création de nouvelles retenues d'eau. J'espère seulement que nous ne serons pas noyés dans cette communication. Les autres problèmes demeurent et vous indiquez vous-même dans ce rapport : « Les projections démographiques de la Corrèze à l'horizon 2050 annoncent que le Département va subir un fort vieillissement de sa population, combiné à une augmentation de la dépendance individuelle, et être confronté corrélativement à une diminution en nombre et en taux de sa population active ». Votre pronostic sur l'évolution de la Corrèze est très pessimiste et je ne suis pas sûr que votre plan pour l'eau suffise à l'endiguer. Mais vous aurez sans doute encore, peut-être, un autre plan à nous proposer dans 2 ou 3 ans. Nous pourrions y participer en amont, car il est temps de faire de la politique autrement, ne pensez-vous pas ?

Enfin, un mot concernant votre rapport d'activité 2023. Dans sa présentation, vous déclarez que l'année 2023 a permis au Département de conforter son rôle de chef de file des solidarités sociales, au plus près des besoins des Corrèziens. Vous écrivez aussi que vous voulez continuer à garantir une Corrèze toujours plus solidaire et innovante. En réalité, beaucoup de Corrèziens jugent que le Département n'en fait peut-être pas assez et l'Etat non plus, bien sûr. La preuve : dans 35 communes de la première circonscription de la Corrèze, soit 20 % de ses communes, les électeurs ont placé le Rassemblement National en tête au second tour des élections législatives, et je ne parlerai pas de l'autre circonscription, où le résultat est également très marqué. J'espère que nous en tirerons collectivement les conséquences, pas seulement pour l'eau et les routes, mais aussi dans l'action sociale du Département. Oui, décidément, et pardon d'insister, ne serait-il pas temps de faire de la politique autrement ?

En attendant un ou une Première Ministre, un Gouvernement pour la France, une personne dévouée et compétente au perchoir, je vous souhaite à toutes et tous un bel été sous le soleil corrézien, de retour. Je vous souhaite de belles images d'Anne HIDALGO se baignant dans la Seine, redevenue enfin saine, pour en finir avec la légende selon laquelle on pourrait se baigner un jour dans ce magnifique fleuve. Je vous souhaite de très beaux Jeux Olympiques et beaucoup de médailles pour nos athlètes, puisque c'est encore la mode des médailles ; des mariages heureux cet été ; des comices agricoles apaisés, des marchés de pays aux casse-croûtes bien fournis en produits locaux. En un mot, je vous souhaite, chers collègues, tout simplement le meilleur bel été.

**M. ARFEUILLERE** — Monsieur le Président, chers collègues, ces dernières semaines ont vu s'accroître le climat d'incertitude déjà très pesant dans notre société. La large victoire du Rassemblement National aux élections européennes, la dissolution soudaine de l'Assemblée Nationale, la campagne éclair pour des législatives à fort enjeu et l'instabilité observée depuis le début de la semaine, sont autant de soubresauts qui ont rythmé l'actualité récente. Suite à l'élection législative, je voudrais, tout d'abord, au nom du groupe, féliciter chaleureusement notre collègue Frédérique MEUNIER, réélue sur la deuxième circonscription, qui continuera de représenter la Corrèze à Paris. J'adresse également mes félicitations républicaines à François HOLLANDE pour son élection, et lui souhaite bien sûr du courage à l'Assemblée Nationale pour voter et appliquer le programme du Nouveau Front Populaire. Qu'il me soit aussi permis de saluer l'action conduite durant 2 ans par Francis DUBOIS. Avec sa fine connaissance de terrain, son implication, notamment dans le milieu agricole, et le courage politique dont il a su faire preuve à maintes

occasions, Francis DUBOIS a porté haut et fort la voix de notre Département à l'Assemblée Nationale. Les 2 ans de son mandat auront, j'en suis sûr, renforcé son engagement pour la Corrèze et les Corrégiens.

La période que nous vivons actuellement est, au fond, l'un des nombreux symptômes d'une crise que traverse notre pays depuis longtemps déjà. Une crise qui n'a fait que s'aggraver au fil des décennies, pour connaître son paroxysme sous la présidence d'Emmanuel MACRON. Une crise dont les Gilets Jaunes étaient déjà interprètes de 2008 à 2019 lorsque, chaque samedi durant des mois, ces Français, trop longtemps malmenés et oubliés des pouvoirs publics, ont occupé des ronds-points et des cœurs de ville en criant leur exaspération et leur colère. Une exaspération et une colère mises sous cloche pendant la pandémie du COVID, mais qui n'ont pas manqué de se manifester dans les urnes lors des récents scrutins électoraux. Une exaspération et une colère alimentées par une crise profonde, durable, quasiment existentielle, qui s'est insinuée dans tous les domaines : politique, économie, santé, emploi, éducation, etc., creusant chaque jour un peu plus l'écart entre les Français et les responsables publics.

Cette crise, c'est la crise de l'Etat. Un Etat qui, à force de vouloir tout faire, finit par tout faire mal. Un Etat qui se voudrait omnipotent et qui n'est en définitive que ventripotent obèse, inapte à améliorer significativement la vie quotidienne des Français, malgré les nombreuses réformes. Un Etat à bout de souffle, étouffé par la multiplication des couches normatives et des lois bavardes, un Etat providence aujourd'hui à la dérive, lourdement déficitaire et inutilement compliqué, prenant l'eau de toutes parts, inondé par un flot d'impôts et une rivière de dettes qui engloutit notre richesse nationale. Un Etat hyper centralisé et lointain qui doit, plus que jamais, se délester de sa technostructure pour se rapprocher des Français. Un Etat devenu comme aveugle et sourd à leurs revendications et qui finit par réduire leurs voix à l'expression d'une contestation permanente. Un Etat désenchanté qui semble avoir renoncé à la promesse républicaine de donner à la nation la maîtrise de son destin, pour que chaque génération vive mieux que celle qui l'a précédée. Autant de renoncements successifs d'un Etat en proie à l'impuissance publique, livrant la société à elle-même. Autant de renoncements au cœur des derniers scrutins, reflets d'une France fracturée et de Français inquiets.

Ces derniers ne demandent, au fond, ni plus ni moins d'Etat, mais mieux d'Etat. Un Etat qui entende leurs préoccupations quotidiennes et s'attache à y répondre avec un cap clair. Un Etat qui retrouve de la performance en recentrant ses moyens sur ses missions régaliennes : la sécurité, la défense, la justice et l'éducation. Un Etat qui renoue avec la proximité, conscient que si l'on peut gouverner de loin, on administre bien, en revanche, que de près. Un Etat qui engage une vraie réforme territoriale, pas celle de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République), rédigée à la va-vite et sans concertation, pas non plus le redécoupage des grandes régions dessiné sur un coin de table, mais bien une ambitieuse politique de réorganisation de l'action publique locale, adaptée à la réalité et la diversité des territoires. Une réforme portée par un Etat qui accepte de faire confiance aux collectivités locales en leur laissant les coudées franches pour répondre aux attentes de la population en matière de sécurité, de pouvoir d'achat et de santé.

Autant de sujets cruciaux délaissés par le Gouvernement depuis des années, souvent par manque de courage et ce, en dépit des alertes répétées par des élus locaux qui incarnent les derniers hussards de la République, toujours en première ligne, à portée d'engueulade, et prêts malgré tout à se retrousser les manches et à relever les défis du quotidien avec, parfois pour seule arme, leur volonté et leur bon sens chevillés au corps.

Ici, en Corrèze, c'est cette dynamique que nous portons depuis des années et que nous souhaitons plus que jamais intensifier, pour peu que l'Etat nous en donne les moyens, non pas pour dépenser plus, mais pour dépenser mieux. Au Département, nous avons ainsi démontré, d'année en année, qu'il était possible d'adopter une gestion saine, responsable et néanmoins ambitieuse, afin de préserver notre modèle social et de renforcer nos investissements d'avenir, tout en désendettant la collectivité. Une équation exigeante, mais que nous nous efforçons de tenir depuis 2015, en restant fidèles à notre méthode simple, efficace et transparente : faire ce que nous avons dit et dire ce que nous avons fait au plus près du terrain. Comme le Chef de l'Etat l'a lui-même admis dans sa lettre ouverte aux Français, en disant que la manière de gouverner devait changer profondément, nous considérons que ce doit être pour aller vers une vraie République des territoires et des proximités, qui nous rassemble autour de l'engagement, l'innovation et la reconnaissance des singularités.

L'engagement, l'innovation, la reconnaissance des singularités sont précisément au cœur de l'action du Département qui les décline dans ses différents programmes. C'est déjà vrai en Corrèze, avec Corrèze 100 % Fibre, pour garantir aux Corrèziens un accès au Très Haut Débit via le réseau public ; avec Corrèze Transition Ecologique pour concilier le développement économique et la préservation de l'environnement dans notre territoire ; avec Corrèze Autonomie, notre service public destiné à mieux accompagner les Corrèziens en situation de grand âge, de handicap, de fragilité ou d'aidant, au plus près de leurs besoins ; avec Corrèze Centre Départemental de Supervision, un dispositif novateur pour renforcer la sécurité des biens et des personnes et donc ainsi leur qualité de vie ; avec Corrèze Bouclier Energétique, afin de consommer l'énergie produite localement et en faire un levier d'attractivité pour le Département ; enfin avec notre Plan Départemental de Gestion de l'Eau, en cours d'élaboration, et dont une première étape vous sera présentée par ma collègue Patricia BUISSON.

Autant de projets devenus réalité, ou en passe de le devenir, pour une Corrèze attractive et innovante, où il fait bon vivre. Autant de projets que nous avons su coconstruire et que nous continuerons de bâtir avec les Corrèziens eux-mêmes. De fait, contrairement aux derniers gouvernements, qui ont constamment cherché à contourner et à biaiser le dialogue avec la société civile, nous croyons, pour notre part, aux vertus de l'esprit de concertation, qu'il est impératif de rétablir au plan national, non pas en multipliant les instances participatives sans lendemain, mais en redonnant la parole aux corps intermédiaires, qui devront se montrer constructifs et force de proposition dans le débat. Un esprit de concertation qu'il convient aussi de cultiver à l'échelle locale, et c'est ce que nous faisons en fédérant toutes les énergies du territoire au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** – Je précise que le musée de Tulle a fait l'objet d'un article dans le magazine précédent. Je vous informe que cette séance comptera traditionnellement la présence du Préfet et de l'ensemble de ses directeurs pour présenter le rapport des services de l'Etat. Le PDGE ayant été coconstruit avec les services de la Préfecture, nous vous proposons d'en présenter le rapport en présence de Monsieur le Préfet et de l'Agence de l'Eau. Nous effectuerons donc une coupure dans notre ordre du jour pour accueillir notre Préfet.

RAPPORT N° 301

**ROUTES 2030 – DÉVIATION DE VARETZ RD901 : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE  
ET CHOIX DU TRACÉ – POINT AVANCEMENT DES AUTRES CONTOURNEMENTS**

**M. TAGUET** — Afin de favoriser le développement de notre territoire, nous avons établi le plan "Routes 2030", pour lancer ou relancer les grands projets routiers stratégiques pour la Corrèze. Aujourd'hui, je vous propose d'arrêter le choix du tracé de la déviation de la RD901 parmi les différentes variantes proposées lors de la concertation publique qui s'est tenue en début d'année. Ce rapport sera également l'occasion de faire un point d'information concernant les autres projets du plan "Routes 2030", à savoir les projets de déviation de Lubersac, Meymac et Noailles.

S'agissant d'abord de la déviation de la RD901, je vous rappelle que ce projet concerne la liaison Brive-Objat, l'un des axes les plus fréquentés de la Corrèze avec 14 000 véhicules par jour en moyenne. Il a pour objectif de délester la traverse du bourg de Varetz, ainsi que de sécuriser et fluidifier le trafic, à la fois pour les usagers et les riverains. Dans ce cadre, une concertation publique s'est déroulée du 16 janvier au 16 février 2024 en mairie d'Allasac, Saint-Viance et Varetz, ainsi que sur le site internet du Département. Le dossier de concertation mis à disposition détaillait les différents enjeux liés à ce projet et présentait 6 variantes et sous-variantes de tracés.

765 contributions ont été recueillies, dont 77 % d'avis favorables à la réalisation d'une déviation, avec une tendance forte en faveur d'une option parmi les variantes proposées. Dans le détail et par variante, les avis se répartissent ainsi : 73 % d'avis favorables pour la variante 1, la moins éloignée du bourg ; 95 % d'avis défavorables pour la variante 2, qui est donc largement écartée ; 94 à 95 % d'avis défavorables pour les variantes 3, 3A, 3B, 3C, elles aussi écartées. Par la suite, une enquête auprès des commerçants et clients des commerces de Varetz a été réalisée afin de recueillir leur avis quant au projet. Malgré une faible participation de la part des commerçants, nous pouvons tout de même noter que 56 % d'entre eux sont favorables à la déviation, avec une préférence pour la variante 1, une position également partagée par les clients avec 60 % d'avis favorables à la déviation. Je vous précise que les conseils municipaux de Varetz, Saint-Viance et Allasac se sont prononcés en faveur de ce projet. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive exprimera également son avis prochainement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose donc de retenir la variante 1 qui recueille la préférence d'une large majorité des contributions. Cette variante a aussi pour avantage de présenter un coût prévisionnel moindre, avec des parcelles déjà acquises précédemment par le Conseil Départemental. Cette opération se poursuivra dans un objectif de démarrage des travaux en 2027.

Au-delà de la déviation de la RD901, je vous propose de faire un point d'information sur les autres projets du plan "Routes 2030". Pour ce qui concerne le contournement de Meymac, ce projet se poursuit dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs locaux. En ce sens, nous souhaitons solliciter l'avis de la commune de Meymac, de Haute-Corrèze Communauté, de la Communauté de Communes de Vézère-Monédières-Millesources et du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin pour s'assurer de l'adhésion pleine et entière du territoire. Aussi, si cette structure se prononce en faveur du projet, nous poursuivrons cette opération avec un objectif de démarrage des travaux en 2027. S'agissant du contournement de Noailles, les études préalables ont été réalisées et il convient, à présent, d'examiner cette opération au regard de l'impact de la déviation de Malemort et de l'évolution du trafic sur le sud du Département. Enfin, les travaux de la déviation de Lubersac, d'un montant de 8,8 M€, viennent de débuter cet été avec un objectif d'ouverture au printemps 2025.

**Mme VALLEE** — Concernant Meymac, je précise que son Maire, comme les représentants du PNR, sont très favorables à la déviation et attendent les pelleuses avec impatience.

**M. LE PRÉSIDENT** — Nous le vérifierons à travers la délibération, car ce n'est pas le son de cloche qui nous parvient. La même personne change de discours en fonction de la casquette qu'elle porte. Des clarifications sont donc nécessaires, d'autant que les travaux du PNR ne nous rassurent pas en la matière, avec la volonté d'ester en justice contre les agriculteurs et les forestiers. Cette prise de position inquiète : il ne faudrait pas que le PNR aspire demain à organiser une ZAD (Zone d'Aménagement Différé), sur un projet qui nous aura coûté cher en termes d'études. Les choses doivent être claires, nous ne pouvons pas accepter de double jeu. Si le projet présente un intérêt, nous le réaliserons. Dans le cas contraire, nous pourrions investir les 36 M€ prévus différemment, idem pour Varetz. Nous dépensons beaucoup d'argent dans les études et ne pouvons donc accepter l'entre-deux. Les événements survenus en Dordogne nous incitent à nous montrer encore plus prudents. Le PNR adopte aujourd'hui des positions se trouvant très éloignées des déviations et doit clarifier son opinion.

*La délibération n° 301 relative aux Routes 2030 –  
Déviation de Varetz RD901 : bilan de la concertation publique et choix du tracé –  
Point avancement des autres contournements  
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 302

CONSULTATION DU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE  
SUR LA PREMIÈRE MODIFICATION DU SRADDET :  
AVIS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

**M. PETIT** — Le 15 avril dernier, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a sollicité l'avis du Conseil Départemental quant à la première modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), document stratégique à moyen et long terme. Le SRADDET vise à définir les grandes priorités d'aménagement du territoire et assure la cohérence des politiques régionales. Au niveau local, il est le cadre commun des documents de planification locaux avec une portée prescriptive. Il est donc opposable aux différents documents d'urbanisme locaux, tels que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), la carte communale, la charte du PNR ou le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial).

Récemment, le contexte législatif a évolué avec la loi Climat et Résilience qui nous impose notamment l'absence de toute artificialisation nette des sols, ou plus concrètement le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) à l'horizon 2050. Cette évolution législative implique une mise en conformité du SRADDET au niveau régional, avec ces nouveaux objectifs. Dans le cadre de cette modification, le Conseil Départemental a été sollicité par la Région pour rendre un avis. Pour notre part, nous avons exprimé de longue date et à plusieurs reprises notre position et nos attentes en demandant des modifications de bon sens sur les points suivants :

- Le mode de calcul ayant permis d'aboutir à la consommation d'espace national et régional. A travers le mode de calcul retenu, il y a un risque de manque d'équité entre la consommation d'espace national et régional avec des fichiers sources différents suivant l'échelon en question. De plus, les territoires ne seront pas tenus de reprendre l'une de ces méthodes, ce qui fait peser un risque quant à l'homogénéité des méthodes de calcul des enveloppes foncières. Afin de remédier à cette situation, le Département propose de retenir un maillage plus fin, 10 sur 10, comme méthode de calcul de la Région.
- La territorialisation de l'espace et les 5 profils retenus sur la période 2021/2031 : la réduction de la consommation d'espace est cohérente avec cette territorialisation. Cependant, sur les 2 décennies suivantes, 2031/2041 et 2041/2050, les trajectoires de réduction de l'artificialisation sont uniformisées sur l'ensemble des territoires entraînant une iniquité entre ceux-ci. De plus, un territoire trop vertueux, et ayant peu consommé sur la première période, se verra pénalisé lors du calcul de son enveloppe sur les décennies suivantes.
- La mutualisation de la consommation foncière pour un projet impactant plusieurs territoires : afin d'éviter que cette mesure génère des tensions, nous souhaitons que la Région propose une méthode de calcul unique pour répartir la consommation d'espace entre territoires impactés pour un même projet.
- La reconquête des biens vacants sur les territoires ruraux : le SRADDET, en lien avec les évolutions législatives, impose de fortes contraintes en matière de reconquête des biens vacants avec des travaux de rénovation énergétique conséquents. Cette situation est d'autant plus impactante dans un territoire rural comme le nôtre que la résorption de la vacance constitue le principal levier de réduction de consommation de l'espace dans ces secteurs. Aussi, face à cette situation, quel accompagnement technique et financier la Région compte-t-elle apporter pour ces projets coûteux, dont le retour sur investissement est moindre en zone rurale en comparaison à des projets similaires en milieu urbain ? Sans un tel soutien, l'objectif final de freinage du déséquilibre démographique entre territoires de la Région restera un vœu pieux.

- La réserve régionale de 505 hectares : nous déplorons le manque de clarté parmi les critères conditionnant l'intégration des projets au sein de cette réserve régionale. En retour, nous demandons la prise en compte du rythme de développement des projets en échelonnant la consommation de l'enveloppe, afin de permettre aux territoires dont les projets sont les moins avancés de bénéficier de cette réserve.
- L'agrivoltaïsme et le photovoltaïque au sol : nous demandons à la Région de poser une ligne de conduite sur le sujet en permettant à chaque département de porter un Schéma Départemental réalisé de concert avec les collectivités et chambres d'agriculture. Celui-ci permettrait de définir les conditions dans lesquelles le photovoltaïque pourrait être mis en place sur une surface agricole plafonnée à 0,1 % des terres agricoles du Département.
- Le développement logistique : tout en saluant l'objectif de favoriser les investissements permettant une optimisation de l'exploitation ferroviaire, nous nous interrogeons sur le plan d'investissement et le calendrier prévisionnel de la rénovation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) et des lignes secondaires du territoire. Ce point d'alerte concerne également les sites pouvant être embranchés sur des lignes existantes. A ce titre, l'unique site corrézien embranchable, situé à Masseret, devra donc bénéficier d'une attention toute particulière en vue de son intégration dans la réserve régionale.

Aussi, et dans l'attente d'une prise en compte intégrale de ces remarques et d'une évolution notable du Schéma, le Département émet un avis négatif sur la modification envisagée du SRADDET. Ce rapport a été présenté à la Commission Régionale et a obtenu 10 voix pour et 4 abstentions.

**Mme VALLEE** — Monsieur le Président, la loi Climat et Résilience de 2021, ainsi que d'autres évolutions législatives, ont conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à modifier le SRADDET dans les domaines concernés, incluant la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement logistique et la prévention et la gestion des déchets. Le Conseil Départemental de la Corrèze a participé activement aux consultations menées par la Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale. Les objectifs et les règles du SRADDET s'imposent donc aux documents de planification interrégionaux, comme cela a été rappelé. Les objectifs doivent être pris en compte et les règles générales doivent être compatibles avec ces documents (les SCoT, les PLUi/PLU, carte communale, etc.) à l'horizon 2028.

Nous saluons le travail réalisé par la Région sur le volet prévention et gestion des déchets et la concertation menée. Cependant, concernant le volet foncier, bien que nous comprenions et partageons l'importance de la sobriété foncière et l'obligation d'appliquer la loi ZAN pour atteindre l'objectif 2050, les règles proposées pourraient être moins défavorables aux zones rurales que celles actuellement proposées. Le mode de calcul conduit à une répartition injuste de la consommation foncière entre zones urbaines et rurales, et les communes rurales seront les plus lourdement pénalisées. On assistera à une pénalisation des communes vertueuses : une commune qui consomme moins que son enveloppe projetée sur la première décennie pourrait se voir attribuer une enveloppe plus restrictive pour les décennies suivantes, pénalisant ainsi les efforts de sobriété foncière déjà réalisés.

Les contraintes en matière de reconquête des biens vacants imposent des charges financières qui sont lourdes. Sans soutien technique et financier, les communes rurales, avec des moyens limités, pourraient être incapables de répondre aux exigences, exacerbant les inégalités avec les communes urbaines. Les critères flous pour intégrer un projet à la réserve régionale pourraient empêcher certains projets structurants de voir le jour, limitant ainsi le développement local et la revitalisation de ces zones.

Concernant la mutualisation des espaces consommés, sans méthode de calcul équitable pour répartir la consommation foncière des projets mutualisés, des tensions pourraient aussi survenir entre communes, rendant difficile la mise en œuvre de projets intercommunaux.

Concernant le classement erroné dont vous parlez, si des communes comme celle de la Communauté de Communes du Midi Corrèzien restent classées dans des profils non représentatifs de leur bassin de vie, elles pourraient ne pas bénéficier des ressources et des aides adéquates pour leur revitalisation, freinant ainsi leur développement.

Enfin, nous partageons le fait que, en l'absence de ligne directrice pour l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme au sol, les communes pourraient être confrontées à des projets mal intégrés qui pourraient nuire aux terres agricoles. L'absence de Schéma Départemental pourrait conduire à des décisions désordonnées et inappropriées pour le développement durable local. En somme, les communes corréziennes pourraient faire face à une série de défis, dont les contraintes financières et techniques accrues, une planification déséquilibrée et des difficultés à mettre en œuvre des projets structurants essentiels pour le développement durable et équitable.

Nous sommes donc favorables à émettre un avis négatif sur cette proposition de modification du SRADDET.

**M. LE PRESIDENT** — Nous partageons le même point de vue. Nous sommes très en colère contre le ZAN, et estimons que ce sujet doit absolument être revu, car personne n'en mesure encore la portée tout en constatant déjà les premières difficultés. La loi Climat et Résilience fait partie des questions appelées à être révisées à l'aune du pragmatisme.

Nous n'avons pas communiqué sur le sujet, parce que nous nous trouvons en pleine période électorale, mais j'informe aujourd'hui l'Assemblée que les Départements de la Corrèze et de la Vendée, ainsi que la Région Normandie ont porté un recours en Conseil d'Etat contre le décret agrivoltaïque, parce que ce texte ne fait qu'amplifier la confusion en assujettissant le résultat de la production à des parcelles-tests. La Corrèze a émis une proposition : discuter du partage de la valeur de l'énergie. Elle suggère de se baser sur 0,1 % de la surface agricole utile, soit 4 fois moins que la perte de productivité annuelle de l'agriculture corrézienne. Je rappelle que la première production agricole de la Corrèze consiste dans l'élevage bovin et que, en 10 ans, nous avons perdu 20 % du cheptel. A nos yeux, la démarche ne peut être ancrée que dans le partage de la valeur, et dans un cadre commun et très limité. Nous constatons déjà sur le terrain les crispations que le projet génère. Je le dis avec la plus grande gravité : je redoute des Sainte-Soline du photovoltaïque, parce que l'accaparement par quelques-uns reste un véritable sujet. Cela pourrait concerner aussi bien l'eau que l'énergie.

Voilà pourquoi nous nous sommes permis d'émettre une proposition à la Région, plutôt que de nous limiter à une opposition.

**M. LABBAT** — Je ne suis pas certain qu'un élu soit en mesure de saisir l'intégralité des documents stratosphériques du SRADDET, du SCoT, du PLUi, etc. Je souhaite me baser sur un exemple concret, afin de mettre en avant ce qui pourrait se produire si nous ne vous suivons pas dans votre délibération. Lorsqu'une commune révisé son PLU, elle doit mettre en application les règles d'urbanisme déjà votées, mais également celles qui sont sur le point de l'être pour éviter de voir son dossier rejeté. Imaginons un village d'une cinquantaine d'habitants, comptant des agriculteurs et donc des zones agricoles, autour desquelles il est souhaité d'étendre les périmètres d'urbanisation. Nous savons que la requête sera très compliquée à satisfaire.

Concernant l'agrivoltaïque, lorsque je préparais le comice agricole du 10 août, des agriculteurs m'ont indiqué avoir reçu des documents de sociétés privées ayant repéré leur terrain et ayant identifié ces zones comme propices à l'agrivoltaïque. Ces documents sont parfois surprenants car ils englobent des bois existants. Or, lorsque vous révisé un PLU, la présence de quelques arbres peut empêcher la réalisation d'un projet, parce que le bosquet est estimé comme devant être conservé. En outre, les cartes intègrent des terres déjà cultivées ou destinées au pâturage. En conclusion, à l'heure actuelle, il est possible de refuser 2 000 mètres d'extension dans un village, et autoriser 10 hectares de photovoltaïque dans ce même village, en englobant des agriculteurs ne faisant pas partie de la commune.

Face à ce type de situation, il n'est pas étonnant que les citoyens se sentent perdus, en colère et s'expriment par les urnes. Je partage pleinement votre volonté de Schéma Départemental car nous en arrivons à ce que des porteurs de projets éoliens viennent à la rencontre de communes, sans que ces dernières n'aient été préalablement informées, pas plus que les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) ou le Département. C'est le Far West. J'espère que la Région saura entendre votre remarque.

**M. LE PRESIDENT** — J'ajoute que nous partageons avec la Région un autre vaste débat autour de la surface SRADDET retenue dans les grands projets stratégiques : le projet HORIZEO, qui couvrirait entre 700 et 1 000 hectares de forêt landaise et supprimerait autant de surface d'urbanisation, sans aucun partage de valeur. Nous devons revenir à des accords locaux. Le partage de la valeur nous permettrait de maintenir des exploitants, des élevages en zone humide, etc. Les décisions ne peuvent pas être prises de façon unilatérale, par un seul particulier qui bloquera tout, y compris les postes sources. La configuration est la même que lorsque le port de la ceinture de sécurité a été imposé : il ne l'a pas été pour l'individu lui-même, mais parce que le coût des accidents était énorme pour la Sécurité Sociale et donc pour l'ensemble de la population. C'est ce type de mesure de bon sens que nous peinons à faire entendre à Paris. Nous n'avons pas besoin de la capitale pour régler les situations, nous pouvons nous mettre d'accord au niveau local. Et si des différences s'établissent entre régions, cela n'est nullement impactant pour le pays, ni ne remet en cause son unité. Certaines politiques hyper égalitaires contribuent en fait à renforcer les inégalités. Quand nous parlons de refonder l'État sur des principes et valeurs, cette question fait partie de l'équation.

*La délibération n° 302 relative à la consultation du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine sur la première modification du SRADDET : avis du Conseil Départemental de la Corrèze est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 101

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES  
AU 30 AVRIL 2024

**Mme DUBOST** — Outil de pilotage et de référence pour la collectivité, les tableaux d'emplois budgétaires enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions, modifications des emplois nécessités par les besoins de fonctionnement des services.

Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui enregistrent pour la collectivité, au 30 avril 2024, des adaptations envisagées sur le premier semestre 2024.

Par ailleurs, au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, du Centre Départemental de Santé ou encore de la Régie Autonome Corrèze Autonomie, le présent tableau n'enregistre aucune transformation.

*La délibération n° 101 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 avril 2024 est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 102

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Mme CHAMBON** — Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport, des différentes décisions prises par le Président suite aux délégations consenties par l'Assemblée Départementale.

*Acte est donné sur la délibération n° 102 relative au compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations consenties par le Conseil Départemental.*

**RAPPORT N° 103**

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023**

**Mme CHAMBON** — Comme chaque année, la présentation du rapport d'activité des services du Département est l'occasion de revenir sur les actions conduites l'année passée, au titre des missions de solidarité sociale et territoriale qui incombent à notre collectivité. A cet égard, je voudrais saluer, au nom de tous mes collègues, la qualité de l'engagement des 1 300 agents du Conseil Départemental qui, chaque jour, accompagnent les Corrèziens à tous les âges de la vie, au cœur de leur quotidien.

Pour présenter ce panorama de l'activité du Département 2023, je vous propose que chaque Président de Commission retrace les principales réalisations dans les différents domaines de sa compétence.

Pour ma part, je présenterai quelques actions marquantes relevant des Affaires Générales, des Finances et de la Transition Ecologique. Fidèles à nos engagements, nous avons poursuivi notre gestion responsable et ambitieuse des deniers publics, afin de préserver notre modèle social auquel nous avons consacré près de 60 % des dépenses de fonctionnement, et afin d'investir pour l'avenir de la Corrèze (+10 M€ en 2023), tout en désendettant la collectivité (-120 M€ de l'encours de dette depuis 2015 et aucun recours à l'emprunt en 2023). Dans un contexte économique incertain, notamment marqué par l'inflation et les nouvelles dépenses pérennes imposées par le Gouvernement (+6 %), nous avons été contraints de faire preuve de prudence dans la gestion budgétaire, tout en assurant nos missions à l'égard des Corrèziens.

En ce sens, nous avons continué de renforcer le maillage des MDD (Maisons Du Département) pour garantir aux Corrèziens un accès à un bouquet de services publics de proximité. Ainsi, près de 25 000 d'entre eux ont été accueillis au sein du réseau des MDD, lequel s'est agrandi avec celle d'Ussac, début 2024. Pour rendre le meilleur service public possible aux usagers corrèziens, nous avons pu compter sur le plein engagement des agents de la collectivité, un engagement que nous avons souhaité valoriser avec la mise en œuvre d'un pacte social ambitieux.

Considérant qu'un service public de qualité doit s'appuyer sur des ressources et infrastructures informatiques robustes, nous avons procédé, en 2023, au déploiement de la fibre sur l'ensemble des sites du Département, à la modernisation de notre infrastructure de stockage et à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des agents aux enjeux de la cybersécurité.

S'agissant de la transition écologique, qui constitue autant un objectif qu'une méthode inscrite au cœur de chacune de nos politiques, nous avons renforcé notre action dans le cadre de notre programme "Corrèze Transition Ecologique", notamment pour coconstruire un Plan Départemental de Gestion de l'Eau (dont nous parlera Patricia BUISSON), qui a vocation à nous éclairer sur les ressources en eau mobilisables à long terme en Corrèze, à nous permettre de définir collectivement une vision partagée pour l'avenir de notre territoire, et à engager des actions innovantes telles que notre programme « La Corrèze, je l'aime, je la préserve », pour prévenir et lutter contre les dépôts sauvages, à travers de nouvelles opérations de nettoyage qui ont mobilisé plus de 1 000 participants et permis de collecter 16 tonnes de déchets.

Afin de poursuivre sur les thématiques liées au développement de la Corrèze, je cède la parole à mon collègue **Éric ZIOLO**, qui va évoquer les politiques de cohésion territoriale conduites par le Département l'an passé.

**M. ZIOLO** — Accélérateur des grandes transitions de notre temps (écologie, énergie, agriculture, alimentation, numérique), le Département, en 2023, a amplifié ses actions en lien avec les acteurs du territoire, pour une Corrèze toujours plus résiliente, innovante et attractive.

En ce sens, pour faire face à la crise énergétique, nous avons déployé notre programme "Corrèze Bouclier Énergétique", articulé autour de 3 volets complémentaires : un volet à court terme, avec des aides directes aux Corrèziens pour baisser leur facture énergétique et améliorer le confort dans leur logement ; un volet à moyen terme, avec un soutien aux collectivités pour leur projet de transition écologique et de sobriété de l'éclairage public, et un grand plan de rénovation des logements sociaux du parc de Corrèze habitat (pour 11,5 M€ sur 5 ans) ; un volet à plus long terme, avec l'émergence d'un circuit court de l'énergie, axé sur l'autoconsommation d'une électricité renouvelable, produite en Corrèze, à un tarif compétitif et stable dans le temps.

Garant de plus de solidarité territoriale pour plus de qualité de vie, le Département a réaffirmé son rôle de premier financeur des collectivités corrèziennes, à travers la nouvelle contractualisation 2023/2025, qui a acté 63 M€ d'aides pour accompagner 1 740 projets au service du cadre et de la qualité de vie des Corrèziens. Un cadre et une qualité de vie que nous cherchons à améliorer à travers l'ensemble des politiques que nous menons.

S'agissant tout d'abord des routes, nous poursuivons la modernisation et la sécurisation des 4 700 km du réseau départemental. Par ailleurs, nous avons engagé un chantier emblématique de restauration du Viaduc des Rochers Noirs, qui aura nécessité 23 mois de travaux et 9,8 M€.

La qualité de vie, c'est aussi notre engagement pour le Très Haut Débit, à travers le programme "Corrèze 100 % Fibre" et l'organisation de la migration de l'ensemble des foyers et entreprises corrèziens sur le réseau public de la fibre, afin d'anticiper l'arrêt du réseau cuivre par le Gouvernement. En parallèle, nous avons aussi lancé le Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre de Supervision Départemental, avec 69 collectivités adhérentes à ce jour.

Enfin, le cadre et la qualité de vie sont au cœur de la politique d'attractivité que nous déclinons, avec notre conciergerie "Corrèze Accueil", qui a permis à 300 projets d'installation d'aboutir en 2023, (+61 % sur un an) ; notre plan "Ambition Tourisme" pour accompagner les professionnels et valoriser la destination Corrèze auprès du public (+1,3 % par rapport à 2022) ; et notre marque Origine Corrèze, symbole de l'excellence des savoir-faire et produits corrèziens, qui ont été présents lors des grands rendez-vous économiques, comme le Salon de l'Agriculture et du Made in France, et le marché de Noël de Nuremberg.

Après la cohésion territoriale, je laisse à Marylou PADILLA-RATELADE le soin d'aborder les actions du Département en matière de cohésion sociale.

**Mme PADILLA-RATELADE** — Accompagnant l'ensemble des Corrèziens à tous les âges de la vie, le Département a conforté son rôle de chef de file des solidarités sociales, auxquelles 159 M€ ont été consacrés en 2023. Ainsi, nous avons renforcé notre modèle social, protecteur de tous les Corrèziens, en continuant d'améliorer leur accès à des soins de proximité et de qualité, qui est leur première préoccupation. En ce sens, nous avons consolidé notre Centre Départemental de Santé avec l'ouverture d'une huitième antenne à Uzerche et le recrutement de nouveaux médecins qui ont permis d'honorer 35 455 consultations en 2023 (soit 14 % de plus que l'année précédente).

Face aux nombreux défis touchant l'action sociale, nous avons recentré notre vigilance et notre action sur les Corrèziens les plus vulnérables, à savoir les enfants en danger, les personnes âgées et handicapées, ainsi que les publics éloignés de l'emploi. A cet égard, compte tenu de la hausse continue des mesures judiciaires (+15 %), de l'explosion de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (+90 %) et de la complexité des accompagnements et des carences de l'offre de soins, nous avons intensifié notre politique de protection de l'enfance, grâce à l'engagement des agents et des assistants familiaux du Département, qui ont permis de suivre 1 530 mineurs en 2023 contre 1 343 en 2022.

Par ailleurs, considérant le vieillissement de la population corrèzienne et l'émergence de nouveaux besoins pour garantir le bien vieillir à domicile, nous avons coconstruit Corrèze Autonomie. Née du regroupement des expertises des ICA (Instances de Coordination de l'Autonomie), de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et de Corrèze Téléassistance, ce nouveau service public lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2024 contribuera à apporter une prise en charge de proximité, adaptée à la situation de chaque Corrèzien en situation de grand âge, de handicap, de dépendance, de fragilité ou d'aidant.

C'est cette même démarche de "cousu-main" qui prévaut dans notre politique d'insertion. Cette dernière passe par un accompagnement individualisé des bénéficiaires du rSa (revenu de Solidarité active) et un partenariat étroit avec les entreprises du territoire, avec de nouveaux résultats encourageants pour 2023 : la confirmation de la baisse du nombre de bénéficiaires du rSa, la tendance à la généralisation des contrats d'engagement réciproque, l'efficacité des accompagnements confirmés par le taux de sortie en formation et en emploi.

Outre son rôle de protecteur des Corrèziens, le Département est également le promoteur de leur "bien-vivre ensemble" à travers l'éducation, le sport et la culture. Ainsi, dans le cadre de notre plan "Bien vivre au Collège", nous nous attachons à offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement à nos 10 500 collégiens. Parmi les avancées 2023, on retiendra notamment l'investissement de 1,4 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments, la montée en puissance des produits locaux dans les repas servis aux élèves et la sensibilisation de plus de 2 000 collégiens au risque de harcèlement scolaire et de cyberviolence.

Garantir le bien-vivre et l'épanouissement, c'est aussi porter une politique sportive ambitieuse, de plus 1,3 M€ en soutien aux nombreux clubs, comités, événements et sites sportifs qui mettent en avant les différentes vertus du sport (bien-être, santé, nature) et participent à l'animation de notre territoire.

Enfin, nous avons conforté notre politique en faveur d'une culture de qualité et de proximité, accessible à tous et partout en Corrèze. En ce sens, l'année 2023 aura permis d'accompagner plus de 400 projets culturels et de voir se renforcer la fréquentation des sites départementaux.

Afin de bâtir une Corrèze toujours plus solidaire, innovante et agréable à vivre, nous avons fait le choix de fonder l'ensemble de nos actions sur une méthode simple : l'écoute et la concertation. Cette ligne de conduite trouve sa plus belle expression dans la démarche de participation citoyenne, sur laquelle Franck PEYRET va à présent conclure.

**M. PEYRET** — Associer les Corrèziens aux décisions concernant leur quotidien et l'avenir de leur territoire, tel est l'objectif de la participation citoyenne. Une démarche encouragée par le Département, notamment à travers l'Assemblée Citoyenne, dont les 38 membres actifs ont vocation à échanger, émettre des avis et formuler des préconisations sur des sujets majeurs pour le développement et le bien-vivre en Corrèze. Créée en 2022 pour enraciner et faire vivre la démocratie locale, la première Assemblée citoyenne corrèzienne a poursuivi son mandat, cumulant 10 visites de terrain, 5 réunions de travail et 3 séances plénières. L'année 2023 a été marquée par la validation en Conseil Départemental de leur cahier de propositions, avec 7 priorités, dont certaines sont passées de l'idée à l'action, comme la récupération des eaux de pluie et l'équipement photovoltaïque des bâtiments départementaux. Enfin, par souci d'encourager la participation des jeunes Corrèziens, nous avons lancé le "Parcours Jeunes Citoyens", destiné à renforcer l'éducation civique des collégiens, à leur faire découvrir l'institution départementale et à les mobiliser sur 2 thèmes essentiels : l'eau et le devoir de mémoire.

Je vous remercie.

*Acte est donné sur la délibération n° 103 relative à  
la communication du Rapport d'Activité 2023.*

**M. LE PRESIDENT** — Je remercie l'ensemble des services et de leurs agents, qui mettent en musique les politiques de notre Conseil Départemental et incarnent sa force vive. 800 d'entre eux seront présents ce midi, ce qui constitue une très belle mobilisation.

J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui notre nouveau Directeur de la Jeunesse, des sports et de la culture, Claude DI RUGGIERO. Par ailleurs, je vous annonce que, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, Aline DECOUTY passera de Cheffe de projet du Plan Départemental de Gestion de l'Eau à Directrice de la Transition Energétique et Ecologique. Elle continuera ainsi à suivre le dossier PDGE.

Avant la présentation de ce dernier, je vous propose d'accueillir Monsieur le Préfet ainsi que les représentants de l'Agence de l'Eau.

*La séance est suspendue.*

**M. LE PRÉSIDENT** — Merci à Monsieur le Préfet pour sa présence à notre séance. Nous avons choisi, de façon très traditionnelle et volontaire, d'effectuer la présentation du Rapport d'Activité des services de l'Etat au Conseil Départemental. Nous tenons à conserver ce moment que nous estimons important. Nous espérons que le prochain Gouvernement consacrera l'état territorial dans ses grandes largeurs en attribuant aux Préfets et aux collectivités des pouvoirs encore plus forts. Nous saluons votre qualité d'écoute et votre disponibilité lorsque nous vous sollicitons, afin de faire avancer les sujets dans l'intérêt général de notre Département.

J'accueille également Madame Aude WITTEN, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, belle et grande institution représentant le parlement de l'eau, rassemblant l'Etat, les collectivités, les professionnels, les associations de protection de la nature et les usagers de l'eau. Nous avons une pensée pour le Directeur Général, Guillaume CHOISY, qui pilotait l'agence depuis maintenant 7 ans et constitue une victime collatérale des ministres cherchant à placer leurs membres de cabinet. C'est pourquoi nous accueillerons, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, l'ancienne Directrice Adjointe de Cabinet de Monsieur BÉCHU. Monsieur CHOISY est retenu par d'autres obligations en Charente, qui fait face à d'importantes difficultés en matière d'eau.

Nous avons opté pour une formule hybride, en associant notre dernière délibération à la présence des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, puisque nous avons coconstruit le PDGE. Il vous sera ainsi possible de vous exprimer sur le sujet, en tant que garants du respect de la loi et des dispositifs proposés.

RAPPORT N° 104

ADAPTATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES USAGES EN CORRÈZE :  
PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU EN CORRÈZE  
(PDGE)

**Mme BUISSON** — En préambule, je tiens à remercier les services pour leur investissement pendant plus de 2 ans en vue de produire aujourd'hui ce premier résultat, qui réclamera encore du travail dans les prochains mois, mais le sujet de l'eau constitue un sujet sensible qui nécessite beaucoup d'échanges, de débats, de partage, de vision. La méthode adoptée nous amènera encore à travailler et à poursuivre ce chemin.

Nous remercions également et sommes honorés de la présence de Monsieur le Préfet pour partager cette présentation, et de Madame la Directrice Adjointe de l'Agence de l'Eau qui a constitué un partenaire précieux dans cette aventure.

Pour commencer, je vais resituer le pourquoi et le fondement de cette démarche, inédite pour un département. En effet, rien ne nous oblige à réaliser un Plan Départemental de Gestion de l'Eau en Corrèze. C'est donc un acte et une démarche très clairement volontaires, qui répondent à un enjeu du territoire départemental, car l'eau représente l'un des piliers essentiels de son activité et de la vie des personnes, au même titre que l'énergie. Au regard des enjeux que l'eau représente, aujourd'hui et pour demain, 2 possibilités s'offrent à nous : soit nous laissons faire et aborderons les conséquences de la situation le moment venu ; soit nous décidons d'agir ensemble, quitte à s'exposer à quelques critiques, voire des incompréhensions, les unes étant d'ailleurs liées aux autres. Cela constitue un engagement de la mandature que de ne pas subir les crises à venir comme nous avons pu subir les précédentes, et d'anticiper ensemble la construction de solutions. C'est la raison pour laquelle le temps d'élaboration et de déclinaison des actions dans leur première configuration est long.

Le Département a déjà engagé un certain nombre d'actions à travers son contrat de Transition Ecologique pour faire face aux changements climatiques. Autour de la politique d'accélération de la Transition Ecologique et Energétique, nous avons été amenés à prendre un certain nombre de décisions et de programmes, que ce soit autour de la sobriété énergétique avec Corrèze Rénovation Energie, le Bouclier Energétique, le soutien à l'agriculture à travers la diversification et l'adaptation de ses pratiques et de son plan de mutation au changement climatique, et la recherche d'une alimentation de qualité qui nous caractérise en Corrèze, autour de produits d'excellence, en soutenant les filières, en particulier les circuits alimentaires de proximité.

L'avis est clairement unanime : l'eau est au centre de tout, « L'eau, c'est la vie ». Cet adage résume, en une formule simple, une pluralité de sujets et d'enjeux autour de cette absolue nécessité de préserver l'eau. Cette dernière se trouve, en effet, au cœur de nos modes de vie, des activités économiques et des milieux naturels dans lesquels nous vivons, qui conditionnent aussi le maintien de nos modes de vie et activités. Elle constitue un enjeu prioritaire.

Or, sur ce plan, la situation géographique de la Corrèze est particulière et très regardée, observée, puisque nous représentons une tête de bassin. Cette position en amont nous oblige à adopter une vision de l'eau et de notre place par rapport à des départements situés beaucoup plus en aval, qui subissent la sécheresse, tout comme nous, mais avec des moyens différents. La Corrèze ne dispose pas de nappe phréatique, donc pas de stockage de l'eau, mais les eaux passent sur son territoire. Ce point fait très souvent l'objet d'une sensibilisation, d'explications, d'une prise de conscience auprès de nos concitoyens corréziens. En effet, malgré nos nombreuses sources et zones humides, l'eau de notre Département n'est pas stockée. Nous oscillons entre des périodes de crue et d'étiage, avec des cours d'eau qui sont fortement impactés par le changement climatique. Ce dernier affecte la disponibilité de la ressource, à la fois sur le petit cycle et le grand cycle de l'eau.

Nous aspirons donc, à travers notre travail prospectif, à poser une vision globale de l'impact du grand cycle de l'eau, pour sortir de celle centrée sur le petit cycle de l'eau, et pouvoir appréhender globalement tous les sujets à l'échelle du Département, mais aussi à l'échelle des territoires infras, pour mesurer les écarts entre besoins et ressources. L'objectif est de trouver les modes d'adaptation locaux permettant d'atténuer ou prévenir les risques autour du changement climatique.

Nous avons choisi d'opter pour la concertation, car le sujet est sensible et concerne à la fois nos concitoyens, des particuliers, des professionnels, les corps intermédiaires. Nous avons donc engagé un travail collectif le plus large possible au sein même de l'instance de pilotage. Chaque comité de pilotage a réuni 40 à 50 personnes, représentant tous les acteurs : Monsieur le Préfet de la Corrèze et l'ensemble de ses services, la DDT (Direction Départementale des Territoires), les collectivités territoriales, les représentants de l'Association des Maires, les services de l'État et des établissements publics locaux, les acteurs socioprofessionnels, les associations environnementales (et je tiens à souligner la participation très précieuse de Corrèze Environnement en tant que booster, pour nous relancer sur des points d'attention), les associations de consommateurs, les membres de l'Assemblée Citoyenne et l'Agence de l'Eau qui a constitué un partenaire précieux, y compris sur le plan de l'animation et du retour d'expérience d'autres plans territoriaux de gestion de l'eau. Tous les secteurs ont été impliqués (le tourisme, l'agriculture, la forêt, l'industrie, les entreprises, l'artisanat, l'énergie), car l'enjeu consiste à concilier des visions pouvant être différentes.

Un comité technique a également été constitué pour préparer les comités de pilotage. Nous avons ainsi pu bénéficier des apports d'une soixantaine d'organismes. La mise en place d'ateliers nous a permis de travailler sur la projection, c'est-à-dire les scénarios et les tendances à horizon 2050. Je remercie d'ailleurs vivement tous les participants pour leur disponibilité, car ils ont été grandement sollicités, en particulier au cours des 6 derniers mois. Les propositions formulées dans ces ateliers ont été mises au vote et le résultat vous est présenté dans le plan d'actions, à partir de la page 83. Ainsi, la vision que nous adoptons n'est pas uniquement technique, mais collective, issue de l'ensemble des acteurs associés à la démarche. C'est ce qui nous a permis de construire progressivement, depuis septembre 2021, une démarche commune découlant de nos nombreux débats, afin d'accompagner le changement climatique et de trouver des solutions qui nous permettent de maintenir la vie.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, nous avons dressé un état des lieux et des travaux dans le cadre du Plan Départemental de Gestion de l'Eau, que ce soit sur la ressource en eau ou ses usages, car l'un ne peut aller sans l'autre. Nous avons travaillé sur un scénario tendanciel à horizon 2050, qui a été synthétisé en comité technique, puis validé lors du comité de pilotage du 7 décembre 2023. Ce scénario territorial cible « Corrèze 2050 » nous a permis de définir ensuite une stratégie et un plan d'actions, qui a lui aussi fait l'objet de travaux en atelier, afin de vous présenter, à l'issue de ce premier semestre 2024, les premières actions. Ces dernières appellent à présent une déclinaison à suivre au second semestre 2024. Il s'agit d'actions à la fois correctives et préventives, considérant l'eau comme bien commun et l'abordant donc sous l'angle du partage et des solutions œuvrant dans l'intérêt général de notre territoire et des personnes qui y vivent.

Je passe la main à Éric pour le volet technique.

**M. LARUE, Directeur Général des Services Adjoint** — Le réchauffement climatique est le défi majeur du 21<sup>ème</sup> siècle. Il désigne l'augmentation des températures moyennes de l'atmosphère terrestre et des océans qui est observée depuis le début de la révolution industrielle. Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat, le GIEC, a démontré dans ses rapports successifs que le réchauffement est sans équivoque la résultante des activités humaines et s'explique par l'effet combiné de la combustion des combustibles fossiles que sont le pétrole, le gaz naturel et le charbon, mais également la déforestation qui est observée à l'échelle du globe.

En France métropolitaine, au cours de la dernière décennie 2011/2020, le réchauffement climatique a déjà atteint +1,7° par rapport à l'ère préindustrielle, c'est-à-dire la moyenne des températures enregistrées sur la période 1850/1900. Le réchauffement s'accélère et s'intensifie : en France, 8 des 10 années les plus chaudes depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle sont postérieures à 2010. Tout le monde a en mémoire 2022, qui a été jusqu'ici l'année la plus chaude enregistrée dans le pays : sur l'ensemble de l'année, la température moyenne en France métropolitaine a été 3 degrés plus chaude qu'elle ne l'était au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Sur le plan hydrologique, 2022 a également

connu une sécheresse record. En termes de pluviométrie, le déficit annuel observé a été le plus important après celui de 1976. Au niveau agricole, la sécheresse a été la plus sévère depuis celle rencontrée en 1958. Sur le plan hydrologique, de nombreux à sec de cours d'eau ont été observés et les nappes souterraines sont restées à des niveaux très bas durant plusieurs mois. 96 départements français ont été concernés par des arrêtés préfectoraux de limitation des prélèvements et une situation d'alerte renforcée s'est même prolongée en Corrèze jusqu'en octobre 2023. Cette sécheresse a occasionné des mégafeux. Personne n'a oublié les incendies en Gironde qui ont brûlé 62 000 hectares, 8 fois plus que la moyenne annuelle des 15 années précédentes. A la suite de cela, le Président de la République a lancé le Plan Eau en mars 2023 qui a contribué à encadrer nos réflexions.

Je souhaite vous expliquer le processus de réchauffement du système terre/atmosphère, ou « effet de serre ». Il s'agit d'un processus naturel par le biais duquel certains gaz contenus dans l'atmosphère retiennent la chaleur émise par la terre, empêchant qu'elle ne s'échappe dans l'espace. C'est ce qu'on appelle le « forçage radiatif », qui a fortement augmenté depuis la révolution industrielle, en même temps que les émissions de gaz à effet de serre qui restent stockées dans l'atmosphère (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, chlorofluorocarbures). Dans son cinquième rapport paru en novembre 2014, le GIEC a proposé 4 scénarios d'évolution climatique à l'échelle mondiale (les RCP, Representative Concentration Pathway), fondés sur 4 trajectoires du forçage radiatif.

Le scénario intermédiaire RCP 4,5 (qui traduit une augmentation de 4,5 watts par mètre carré du forçage radiatif) est conforme à l'objectif de l'accord de Paris, qui a été adopté par la COP21 en décembre 2015, prévoyant une hausse moyenne de la température annuelle en France métropolitaine contenue à + 2° par rapport à l'ère préindustrielle, sous l'hypothèse d'une neutralité carbone atteinte au niveau mondial dès 2050 au travers de la mise en œuvre de politiques climatiques volontaristes. Moins de 10 ans après l'entrée en application de l'accord de Paris, le sixième rapport du GIEC, paru entre 2021 et 2023, a mis en évidence que, quel que soit le scénario, la hausse moyenne de la température annuelle sur la France métropolitaine sera de +2° dès le début des années 2030 et se poursuivra jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone mondiale (c'est-à-dire la capacité à ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce que nous sommes capables d'absorber par le renforcement des puits carbone naturels que sont les prairies, les forêts, les espaces cultivés et les zones humides). Si l'échéance de 2050 pour la neutralité carbone est l'objectif volontariste des politiques climatiques européennes et françaises, elle ne l'est pas par d'autres pays producteurs de gaz à effet de serre, ce qui fait redouter que cette neutralité carbone à l'échelle mondiale sera atteinte après 2050.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi, dans la modélisation en descente d'échelle effectuée pour le Département de la Corrèze, de retenir le scénario le plus pessimiste parmi les 4 scénarios du GIEC, c'est-à-dire le scénario RCP 8.5, qui semble probable et représente une augmentation moyenne de la température annuelle à l'échelle du globe de +2,7° en 2050 et +4° à l'horizon 2100 par rapport à la période préindustrielle. Les 4 graphiques qui vous sont présentés se lisent de gauche à droite et de haut en bas dans la progression temporelle. Ils constituent la résultante de notre modèle. La température moyenne journalière sur l'année se situe entre 9° en Haute-Corrèze et 12° en Basse-Corrèze. En 2030, la température aura augmenté de 1 à 1,5 degré. A partir de 2050, le Département se sera réchauffé de 2,5 à 3 degrés, puis de 3 à 3,5 degrés en 2070. Cette augmentation sera uniforme sur le territoire, la répartition géographique des températures initiales restant identique à l'état actuel.

J'en arrive à la synthèse du bilan hydrique et pluviométrique. Nous avons modélisé la ressource, avec des volumes entrants de l'ordre de 8 300 millions de mètres cubes par an et des retenues chiffrées à 846 millions de mètres cubes. Nous avons également modélisé l'ensemble des activités humaines pour établir un besoin hydrique de 7 724 millions de mètres cubes par an. La différence entre ressource et besoin met en évidence un bilan hydrique excédentaire en Corrèze à hauteur de 580 millions de mètres cubes par an, ce qui n'est pas le cas de tous les départements et illustre notre position de tête de bassin. Nous avons projeté l'évolution de la pluviométrie à partir des scénarios du GIEC en 2050, pour évaluer la ressource et les besoins, par rapport à une discussion intervenue en COPIL (Comité Pilotage) quant à l'évolution des différentes activités économiques. Ce bilan global et agrégé met en évidence une légère baisse de 1 % en 2050, mais avec le maintien de notre situation excédentaire chiffrée à 572 millions de mètres cubes, qui mesure l'écart entre les besoins et les ressources à cet horizon temporel.

Nous disposons donc d'un modèle établi à l'échelle spatiale en infra-départemental sur 60 sous-bassins hydrologiques et à l'échelle temporelle en mensuel. L'histogramme qui vous est présenté compare les écarts de précipitations entre le climat actuel et le climat du RCP 8.5 en 2050. Il révèle que les déficits hydriques ou de précipitations observés en printemps/été vont s'accroître, tandis que la période hivernale (décembre à février) connaîtra des excédents pluviométriques plus importants qu'aujourd'hui, même si, à l'échelle annuelle, la pluviométrie globale restera relativement constante. Ce qui change, c'est que le réchauffement de l'atmosphère provoque une intensification du grand cycle de l'eau, parce que l'atmosphère peut contenir plus d'humidité à mesure que la température s'accroît, mais aussi parce qu'il en résulte une évaporation accrue (tout particulièrement au niveau du couvert forestier), un renforcement des saisons et des événements sur un système qui va devenir binaire entre une saison sèche et une saison humide, ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (canicule, sécheresse et précipitations). L'ensemble de ces conséquences va profondément modifier le ruissellement superficiel, l'humidité des sols et la recharge des nappes souterraines, et va influencer la disponibilité locale et saisonnière pour les usages anthropiques, mais également pour les milieux. Sur cette période sèche, les températures seront plus élevées, ce qui va fortement impacter les activités agricoles du territoire.

La dernière planche vous présente la mesure mensuelle entre le bilan hydrique d'aujourd'hui et le bilan hydrique projeté dans le RCP 8.5 à l'horizon 2050. Les variations saisonnières seront plus marquées et les étiages seront plus sévères avec un risque d'à sec des cours d'eau plus important, en particulier pour les affluents (la Corrèze, la Vézère, la Dordogne et la Vienne), dont les débits dépendent majoritairement de l'apport des sources.

**Mme BUISSON** — Notre objectif est donc de poser une gestion durable et partagée des ressources en eau, afin de nous adapter aux changements, notamment saisonniers, et de répondre aux enjeux de l'attractivité et du développement de notre territoire. Si nous laissons faire, que se passera-t-il ? Si nous n'agissons pas, nous risquons d'impacter lourdement le maintien de nos activités économiques et sociales. Nous voulons assurer le maintien de nos populations et des services. Si nous ne sommes pas en capacité de garantir cette continuité d'apport en eau, suffisamment et à toutes les saisons, les activités économiques seront mises en péril, ce qui risquerait de déclencher le départ progressif de notre population et se solderait par une chute de la démographie, dont le point de bascule pourrait arriver très rapidement. Cela sonnerait le glas des services publics et le glissement vers une autre Corrèze, bien différente de celle que nous connaissons actuellement.

Notre ambition première est de répondre localement aux enjeux climatiques et démographiques. Notre démographie est vieillissante et, en 2050, les personnes de plus de 65 ans seront au nombre de 85 000 en 2050. Cela induit de se poser la question du type de service public à maintenir et des ressources nécessaires, notamment en termes d'aide à domicile et de soins. Il est question ici d'étiage économique, de maintien d'un niveau minimum et essentiel de service public nous permettant d'éviter le point de bascule et son effet domino, qui nous entraînerait dans une spirale impossible à inverser. Enfin, nous devons relever un enjeu environnemental, lui aussi étroitement lié aux activités humaines : si la main de l'homme n'entretient plus l'environnement, les forêts envahissent les milieux et le stockage de l'eau s'en trouve déséquilibré.

Nous devons donc travailler sur le développement de la culture du risque. Le PDGE constitue le premier acte posé pour poursuivre ensemble la construction d'actions ciblant les causes et les usages. Nous devons également garantir la solidarité Interbassins, amont/aval, pour adopter une politique publique au service de l'intérêt général.

Le plan d'actions est bâti autour de 3 axes : préserver/mobiliser, éviter/réduire, connaître/gérer/partager.

Pour préserver et mobiliser la ressource, il faut commencer par améliorer les capacités de rétention des sols et limiter le ruissellement. La nature offre d'elle-même des solutions, auxquelles nous proposons d'ajouter des actions concrètes, telles que l'accompagnement des propriétaires, notamment d'étangs, pour les aider à retenir et utiliser les eaux stockées ; ou encore le ralentissement du ruissellement des eaux, y compris en milieu urbain avec la désimperméabilisation, le travail en milieu rural autour des prairies, l'évolution des pratiques en agroécologie, etc. Pour optimiser la mobilisation des retenues d'eau existantes, dans une logique de partage et de multiusages de l'eau, nous vous proposons d'ouvrir la réflexion sur le recyclage d'eau non conventionnelle et sur les modalités concrètes de partage de l'eau. Concernant la mobilisation de nouvelles retenues d'eau, nous souhaitons étudier la possibilité

d'augmenter les capacités de stockage de nos ouvrages hydroélectriques et, peut-être aussi, de nous donner les moyens de retenir de l'eau pour certains usages, sans jamais déroger au principe de partage systématique de la ressource. La retenue à laquelle nous aspirons viserait à niveler les écarts constatés localement entre ressource et besoin. Enfin, pour préserver la qualité de l'eau et des milieux, nous envisageons d'établir des plans de mutation et d'accompagnement à de nouvelles pratiques agroécologiques, de mettre en place des plans de sauvegarde, de poursuivre le travail sur les prairies et leur rôle dans la qualité des milieux, de préserver la biodiversité et éventuellement de tester de nouvelles variétés arboricoles ou fruitières. Sur cette question, nous avons systématiquement ouvert le spectre des solutions.

Le deuxième axe, éviter/réduire, s'inscrit dans le champ classique ERC (Eviter, Réduire, Compenser), qui constitue déjà une ligne de conduite guidant l'ensemble des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. Sur ce point, nous devons d'abord partir des besoins pour établir les usages et les actions de sobriété, poursuivre le travail sur la réduction des prélèvements et sur les fuites. Il ne suffit pas de développer et accompagner les pratiques économes, il faut aussi optimiser l'efficacité de tout ce qui relève de l'AEP (Alimentation en Eau Potable) et du plan pluriannuel d'investissement, d'entretien et d'exploitation des réseaux. En matière de transition écologique, il est souvent nécessaire d'agir sur plusieurs fronts simultanément, de dépasser le silotage (voire le dogmatisme), afin d'englober toutes les actions qui sont collectivement reconnues comme efficaces et pleines de sens pour notre territoire.

Enfin, pour garantir la réussite du plan d'actions, nous devons veiller au maintien de la connaissance, à son élargissement et à son partage régulier. A partir du moment où nous considérons l'eau comme un bien commun, nous devons aborder la question de son partage sous l'angle collectif, comme nous l'avons fait pour la construction de cet outil.

A présent, pour donner du corps à cette volonté d'action commune et collective, nous devons dépasser les intentions et accéder à un stade de gouvernance publique. Cela passe, tout d'abord, par l'articulation avec les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) et par la mise en place d'une instance commune du PDGE avec les Présidents des CLE (Commissions Locales de l'Eau). Nous devons également travailler sur l'acceptabilité sociale des actions : comme indiqué, en propos liminaire, l'eau est un sujet sensible qui suppose que le grand public, les corps intermédiaires, et toutes les forces vives du Département comprennent et accompagnent les actions qui nous ont semblé les plus pertinentes. Cela passe par des exercices de vulgarisation et de sensibilisation, mais également par la mobilisation d'une ingénierie technique, politique et financière adaptée. L'ingénierie technique est nécessaire pour lever les obstacles et favoriser l'aboutissement des projets portés par les volontés politiques. Elle induit de la connaissance, le déploiement d'indicateurs, de données partagées et d'analyses régulières des ressources existantes (par exemple, à travers les captages). Enfin, un observatoire sera institué pour suivre et évaluer chacune de ces actions.

A l'automne, se tiendront des Assises de l'Eau pour porter le sujet à l'échelle du grand public et solliciter leur participation active. Puis nous entamerons un travail de déclinaison du programme 2025/2030, avec les acteurs et partenaires ayant participé aux travaux, afin de vous présenter en février une version déclinée et priorisée, comportant tous les éléments de faisabilité. Nous pourrions ainsi respecter le calendrier, au regard de la signature du contrat de progrès de l'Agence de l'Eau et articuler ces orientations avec les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), documents obligatoires et contraignants autour de la politique de l'eau pour les années futures. En dehors de Sébastien DUCHAMP qui était présent tout au long du COPIL, j'invite tous les collègues qui le souhaitent à se joindre à nous pour travailler à l'élaboration du programme d'actions.

Je vous propose d'adopter ce Plan Départemental de Gestion de l'Eau.

**M. LE PRESIDENT** — Je vous remercie pour votre présentation et donne la parole à Monsieur LABBAT.

**M. LABBAT** — Je voulais simplement dire que, quand l'eau manque, cela pose problème, et quand elle est trop abondante sur une période très réduite, c'est aussi un problème. Nous serons au rendez-vous de cette initiative, que nous partageons. Depuis que je suis élu, évoquer l'eau nous rappelle Manon des sources. L'eau, c'est la vie. Sans eau, il n'y a pas de vie. Pourtant, l'attitude de certains élus nous a fait perdre beaucoup de temps et d'argent, et nous devons en tirer des enseignements. Je tiens à rappeler la date importante de 2026. Avant d'entrer en politique,

comme tout le monde, j'ouvrais le robinet et ignorais tout du système de l'eau. Les élus qui se présenteront en 2026 devront être informés de l'enjeu majeur que la ressource constitue et du vaste travail déjà entrepris depuis plusieurs années pour éviter les idées dogmatiques venant remettre en question ce qui est pourtant inévitable. J'insiste d'autant plus sur ce point que, en préambule, Monsieur COMBES a appelé à « faire de la politique autrement ». La question de l'eau constitue un levier majeur pour entamer l'exercice. Lorsqu'il s'est agi de créer un syndicat comme celui du Puy des Fourches, je n'ai pas hésité à voter pour Monsieur LAUGA. Je suis fier d'apercevoir les tuyaux bleus qui courent le long de la route 1089 et qui abreuveront bientôt notre territoire en pénurie d'eau. Nous dépasserons donc nos clivages politiques et nous inscrirons totalement dans la démarche.

**Mme WITTEN, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** — Je vous remercie pour votre invitation. Il s'agit d'un moment important pour l'Agence de l'Eau que d'assister à cette délibération, car elle répond au message que notre Président de Comité de Bassin, Alain ROUSSET, et le Préfet, Coordonnateur de Bassin, ont adressé voici 2 ans à l'ensemble des collectivités territoriales pour qu'elles accélèrent leurs stratégies d'adaptation au changement climatique. Les actions et les investissements qui seront conduits au cours des 10 prochaines années seront cruciaux pour l'attractivité de nos territoires. Cette dernière reposera sur la mise à disposition d'une quantité et d'une qualité d'eau suffisantes. Si les collectivités ne se saisissent pas du sujet et ne bâtissent pas des stratégies anticipatives, l'alerte lancée restera lettre morte. Nous nous réjouissons donc de constater que la Corrèze se trouve déjà en phase de réflexion, de proposition et d'action. Je salue le travail réalisé et l'implication de l'ensemble des acteurs. Les politiques de l'eau doivent être partagées et coconstruites dès l'amont. Il s'agit d'une démarche inédite, car il n'est pas fréquent qu'un département se saisisse des enjeux du grand cycle de l'eau. La Corrèze a déjà été l'architecte, à nos côtés, d'un contrat de progrès sur les enjeux du petit cycle (eau potable et assainissement), qui génère déjà des résultats puisque, fin 2024, des schémas permettront de couvrir à l'échelle du Département les investissements à réaliser en matière d'eau potable. Cela constitue un appui très important pour notre Agence qui pourra ainsi bénéficier d'une visibilité sur les besoins des prochaines années. Concernant le grand cycle, les initiatives sont moins courantes et, pourtant, c'est bien là le principe des projets de territoire, soutenu par le Comité de Bassin, que de se questionner sur la ressource à disposition aujourd'hui, l'impact du changement climatique, d'éventuelles tensions identifiées non seulement à travers un bilan annuel, mais également entre les saisons, et d'en déduire une stratégie qui réponde à un enjeu : de l'eau demain et pour quelles utilisations. Vous avez veillé à vous inscrire dans cet esprit de projet de territoire.

Je salue également le maillage tissé entre les travaux que vous avez menés à l'échelle départementale et les réflexions du Comité de Bassin, en particulier avec son conseil scientifique. Nous avons nous-mêmes beaucoup appuyé nos stratégies sur les travaux de ce dernier. La mise en cohérence avec la dimension scientifique constitue un point essentiel. Un autre maillage important s'est établi avec la Commission Dordogne, présidée par Pascal COSTE, car le plan d'actions devra intégrer une logique de sous-bassin. Les collectivités doivent se montrer actives, motrices et porter des projets politiques, tout en adoptant une logique hydrographique, car l'eau se rit des frontières administratives et se pense en termes de solidarité amont/aval. Or, c'est l'un des principes forts que vous défendez.

Par ailleurs, nous retrouvons dans les axes présentés une résonance avec les stratégies portées par le Comité de Bassin, comme les solutions fondées sur la nature ou encore la qualité de l'eau : il ne sert à rien de disposer d'une quantité d'eau suffisante si elle ne peut pas être utilisée. Il est primordial de ne pas se limiter à une approche volumétrique, mais d'intégrer la notion de ralentissement de l'eau et de pouvoir épurateur des sols. En outre, le volet sur la sobriété constitue l'un des enjeux du Plan Eau, avec un objectif de 10 % d'économie pour chaque usage. Nous engagerons avec chaque Commission territoriale une descente d'échelle. Le fait que vous ayez déjà identifié des pistes à l'échelle de votre Département nous sera très utile.

La question des ouvrages hydroélectriques fait écho à un projet confié par d'anciens ministres de l'écologie et de l'énergie, visant à augmenter le volume d'eau à disposition pour conforter le soutien d'étiage. Il est important à nos yeux que vous considériez ce point comme un axe, car cela fait partie du mixage de solutions défendues par le Comité de Bassin et des retenues de substitution pouvant permettre de soulager le prélèvement des cours d'eau en été, moyennant une transition agroécologique. Nous notons l'approche globale qui sous-tend votre stratégie, englobant accès à l'eau, adaptation des cultures aux modifications de l'écosystème et multiusages. Nous retrouvons

ici les fondamentaux de la délibération du Comité de Bassin concernant les retenues de substitution prise à une large majorité en avril 2023.

L'Agence de l'Eau a financièrement accompagné la première phase de l'étude présentée aujourd'hui et maintiendra son soutien dans l'élaboration des actions. A nos yeux, c'est là que se trouvera le nerf de la guerre : votre capacité, à partir de ce premier cadrage, à dimensionner les investissements à réaliser, à identifier leurs emplacements et leur portage en matière de maîtrise d'ouvrage. Ces données nous seront très utiles pour planifier nos financements. Nous construisons actuellement notre futur douzième programme d'actions qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Des échéances majeures et déterminantes se profileront au cours des prochaines semaines, puisque le Conseil d'Administration présentera une maquette financière au Comité de Bassin, et nous espérons qu'elle intégrera les nouveaux besoins pour faire face au changement climatique. D'après nos premières estimations, ce sont 30 % de voilure supplémentaire que notre programme doit pouvoir endosser. Dans cette optique, nous travaillons avec l'ensemble des contributeurs, sur une logique de redistribution, notamment au service des enjeux que vous avez portés. Votre démarche permet d'établir des besoins imminents et, le fait que vous en délibériez aujourd'hui, a force de preuve à nos yeux.

**M. LE PREFET, Etienne DESPLANQUES** — Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale Adjointe, Madame la Vice-Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, je voudrais m'inscrire dans les propos qui ont été les vôtres, Madame la Directrice. Je crois que peu de départements en France se sont saisis du sujet dans sa globalité. Beaucoup de conseils départementaux traitent plutôt de l'eau agricole, parfois un peu du petit cycle de l'eau, mais rarement avec une vision globale à l'échelle du Département. C'est très original, très novateur et assez exceptionnel dans le contexte qui est le nôtre.

Je voudrais aussi vous remercier d'avoir fait participer l'ensemble des services de l'Etat : la DDT (Direction Départementale des Territoires), l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Je veux souligner la qualité de la concertation, car il n'est pas facile de mener des discussions réunissant les agriculteurs, les associations environnementales, les services de l'Etat, les industriels. Vous avez réussi ce tour de force, grâce à de remarquables qualités de négociateur.

Ce que je trouve intéressant dans ce Plan, c'est d'abord qu'il est créateur de consensus : il permet de passer un cap dans les mentalités, de poser sur la table quelques idées fortes tout en tordant le cou à de fausses vérités, comme celle d'affirmer que la Corrèze a toujours eu de l'eau et que la ressource ne lui pose pas de problème. Non, l'eau est un problème. Aucune nappe phréatique ne se cache sous le granit de la Corrèze. Enfin, je tiens à souligner le fait que le partage de l'eau devra aussi préserver notre agriculture, notre industrie et le milieu lui-même.

Votre plan d'actions rejoint très largement les préoccupations de l'Etat. Il vise à préserver notre ressource, sécuriser nos réseaux et innover. Vous avez évoqué les possibilités offertes par les retenues de substitution. La réutilisation de l'eau mériterait d'être explorée également. C'est en œuvrant dans ce sens que nous pourrions relever les défis des étés à venir qui seront de plus en plus secs.

Nous resterons à vos côtés dans la déclinaison du plan d'actions et dans son intégration aux autres documents, notamment les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Je pense que, avec ce PDGE, nous avons pris de l'avance dans des discussions appelées à s'élargir à l'ensemble du Bassin.

D'un point de vue personnel, j'ai vécu 3 ans en Guadeloupe, territoire qui dispose de beaucoup d'eau à l'année, mais de très peu de volume en saison sèche et de très peu de capacités de stockage. Les derniers investissements en la matière remontent à plusieurs décennies, car ce Département n'a pas su payer le prix réel de l'eau et s'est divisé entre gestionnaires sans établir aucune solidarité. Le résultat consiste dans des tours d'eau qui limitent le nombre de douches dans les foyers. Le système de gestion de l'eau s'est effondré en à peine une décennie. Le processus est très rapide. Même s'il s'agit de l'outre-mer, cet exemple doit être perçu comme une leçon : la question de l'eau doit être traitée maintenant pour éviter un effondrement dans les décennies à venir.

Merci pour votre travail. Nous resterons à vos côtés dans les prochains mois.

**M. LE PRÉSIDENT** — Merci pour vos propos encourageants et pour votre collaboration qui ne fait que commencer. Pour l'instant, nous n'avons sans doute fait que le plus facile, mais encore fallait-il le réussir et trouver une méthode permettant d'avancer le plus consensuellement possible. Je m'associe à vous pour remercier l'ensemble des équipes ayant travaillé sur ce dossier et les élus qui y ont participé. Nous avons, par ailleurs, présenté la démarche dans les réunions cantonales, générant une forte prise de conscience de la part des élus locaux.

Dans un contexte de fortes tensions, nous avons affiché un visage grave, partageant l'inquiétude de nos concitoyens, tout en montrant force et sérénité pour apaiser le moment. Alors que chacun doute de l'avenir, nous nous efforçons de poser des jalons et de nous projeter vers le futur. Cela n'est pas aisé, car le réflexe général est de se focaliser sur le court terme. En outre, parler de l'eau dans un contexte géopolitique aussi tendu et à un moment où la ressource est excédentaire peut paraître décalé. Mais je vous rappelle qu'à la même date en 2022, nous lâchions 75 mètres cubes à la seconde pour que les barrages de la Dordogne permettent de faire tourner les climatiseurs un peu partout en France. La politique et la vie de la cité impliquent de dépasser le quotidien et de voir plus loin.

Il nous a fallu 2 ans pour modéliser une méthode qui convienne au plus grand nombre. Nous devons, par ailleurs, travailler avec les scientifiques pour donner une valeur à cette méthode et en tirer des enseignements. Il était indispensable de nous baser sur les tendances du climat afin de bâtir quelque chose de solide et en phase avec l'Agence de l'Eau. Nous n'avons pas élaboré un outil de modélisation pour nous faire plaisir, mais pour aborder la problématique de façon concrète au plus près de nos concitoyens et de ce que sera le changement climatique à l'horizon 2030/2050.

La phase suivante consistera dans des séances explicatives afin de favoriser l'appropriation de la situation par l'ensemble des acteurs et l'outil de modélisation constituera un élément clef de compréhension. La présentation de ce jour revêt un sens puissant, car chacun est concerné, y compris les services de sécurité qui pourraient être amenés à devoir gérer des conflits d'usage.

Le sujet doit également nous interpeller quant à nos actes quotidiens. Nous devons considérer la Corrèze dans toute sa dimension et sa diversité. Si jamais nous réduisons un minimum l'activité économique des territoires, l'impact sera immédiat sur le quotidien des habitants en termes de service public et de confort de vie. Il suffit d'observer les répercussions de la disparition des commerces ou des écoles dans les bourgs et même dans certaines villes, comme Tulle ou Ussel. Si nous baissions la garde sur le peu d'activité économique qu'il nous reste dans les territoires concernés, nous engendrerons des zones de désert complet, dans lesquelles les habitants, pourtant résidents depuis des décennies, ne pourront même plus y mourir. Démographie et gestion de l'eau sont intimement liées : dans les zones les plus ralenties économiquement, la population est de plus en plus vieillissante ; si l'activité se ralentit encore, nous ne disposerons même plus des ressources humaines nécessaires pour garantir le maintien à domicile. Cela signifie que les enfants partis s'installer dans les grandes villes seront contraints d'accueillir leurs parents chez eux. C'est une réalité. Déjà, à l'heure actuelle, nous peinons à honorer les heures d'aide à domicile, faute d'effectifs. La Corrèze compte 92 000 actifs sur 240 000 habitants. La baisse des actifs a été compensée par l'emploi public dans notre Département. Si les services publics n'emploient plus, nous nous retrouverons en perte. Il est intolérable d'assister à des combats d'arrière-garde concernant de petites usines et entreprises qui partiront s'installer ailleurs sous l'impulsion d'égoïsmes personnels se dissimulant derrière la défense de l'environnement. Il ne faut pas laisser l'excès déstructurer la République. Nous devons être suffisamment forts pour que les majorités silencieuses soient entendues, et que leurs espoirs de continuer à vivre en Corrèze ne soient pas plombés par les minorités agissantes. Le PDGE intègre tous ces enjeux qui sont loin d'être neutres.

L'économie de la Corrèze est constituée de 3 mamelles : l'agriculture, la forêt et le tourisme. La première a perdu 20 % de ses vaches en 20 ans. Si nous n'adoptons pas un plan de mutation fort sur le sujet, nous verrons ce pan de notre économie s'effondrer. Au PNR (Parc Naturel Régional) qui souhaite pouvoir se constituer demain partie civile face aux agriculteurs et aux forestiers, nous devons opposer une gestion durable de la forêt, et notre plan d'actions doit traduire cette volonté.

Enfin, je pense que le bassin de la Dordogne et en particulier la Corrèze, doivent assumer une responsabilité plus forte. Le stockage de l'eau ne doit pas être envisagé de façon égoïste, juste pour nous. La consommation électrique concerne tout le monde. Les barrages ne sont pas destinés à générer des recettes, mais à maintenir l'équilibre du mixte énergétique national. Nous sommes l'un des rares territoires de France où la quantité d'eau sera plus élevée à l'horizon 2080. Bien sûr que la Charente, qui connaît une situation catastrophique, devra appliquer la sobriété et adopter de nouveaux modes de fonctionnement, mais la solidarité interbassins est primordiale. C'est aussi là que réside notre grandeur : nous pouvons nous préserver tout en raisonnant de façon humaniste.

Je salue le travail entrepris par Monsieur le Préfet avec les élus locaux, pour qu'ils prennent conscience de la situation. Je pense que ceux qui ne prendront pas de décision avant 2026 seront condamnés à subir.

Le travail que nous avons réalisé pèsera sur la définition du prochain programme financier de l'Agence de l'Eau, sur l'élaboration du SDAGE et des SAGE qui sont prescriptifs.

Je propose de passer au vote.

*La délibération n° 104 relative à l'adaptation de la politique de gestion de la ressource en eau et des usages en Corrèze : Plan Départemental de Gestion de l'Eau en Corrèze (PDGE) est adoptée à l'unanimité.*

**M. LE PRÉSIDENT** — Je vous remercie pour la force de votre engagement. Nous continuerons à travailler de la façon la plus large possible, pour élaborer un plan d'actions aussi consensuel que les orientations que nous venons de présenter.

**M. COMBES** — Nous nous engageons à vos côtés dans le cadre de ce qu'on appelle « la politique autrement » : travailler en amont de manière pragmatique sur tous les sujets. L'eau est une richesse primordiale pour la Corrèze. Vous avez indiqué dans quelles conditions on pouvait travailler ensemble et nous le ferons, au jour le jour. J'ai aussi découvert ce matin que vous aviez de nouveaux adversaires dans le nord de la Corrèze, incarnés par le PNR. Je vois donc se dessiner une nouvelle architecture corrézienne. En tout cas, c'est important de parler de la Haute-Corrèze et, d'une certaine manière, nous y avons pourvu avec un candidat suppléant associé au député élu.

La question de la sobriété se posera aussi en termes démographiques. En Corrèze, 12 000 emplois restent non pourvus, ce qui traduit un déficit permanent en termes de compétences et induit des efforts à fournir en matière de formation et de mobilité. Par ailleurs, le télétravail constitue une véritable plaie pour le commerce local, puisqu'il conduit à confiner chez eux des centaines de salariés. Je vois les commerces dépérir de jour en jour parce que près de 400 salariés ne viennent plus travailler à Tulle comme ils le faisaient auparavant. L'aménagement du territoire et ses besoins sont essentiels : pour que les habitants puissent boire une eau de qualité, il faut qu'ils soient là et qu'ils aient du travail. Le défi est grand et je pense que nous le relèverons avec passion et engagement.

J'en terminerai avec le vote des législatives et les voix RN, qui nous affectent tous. Lorsque l'on travaille chaque jour d'arrachepied pour résoudre les problèmes des Corréziennes et des Corréziens, et que l'on assiste à des scores de 40 à 62 % pour le RN en Corrèze, il y a de quoi s'inquiéter. Il faut peut-être associer davantage la population à la vie de la cité pour éviter incompréhension et mauvais raisonnement.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DES SERVICES DE L'ÉTAT  
PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA CORRÈZE**

**M. LE PRÉFET** — Madame la Députée, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets, Directeurs et Chefs de service de l'Etat et du Département, Mesdames et Messieurs,

C'est toujours un honneur et un plaisir de répondre à votre invitation, Monsieur le Président, pour la traditionnelle présentation annuelle du rapport des services de l'Etat. J'y suis très sensible et elle témoigne de la qualité des relations entre l'Etat et le Conseil Départemental, que je qualifierais de constructives, toujours dans un esprit de partenariat, en respectant évidemment les compétences des uns et des autres. Elle témoigne également des relations personnelles que j'entretiens avec vous, Monsieur le Président. Nous nous appelons souvent le matin très tôt, pour accorder nos violons, ce qui est agréable et stimulant.

Je me prête volontiers à cet exercice, parce que nous sortons d'un mois de période de réserve au cours de laquelle j'ai été astreint au silence. Il me tenait à cœur de retrouver le plaisir d'échanger avec les élus du territoire. Je me présente devant vous pour la seconde fois, accompagné comme l'an passé des Sous-Préfets, Directeurs et Chefs de service de l'Etat, que je veux remercier et, à travers eux, tous les agents de l'Etat, pour leur engagement au service des Corrégiens.

Je ne peux débiter mon intervention en occultant le contexte politique très particulier que nous connaissons. De par l'article 72 de la Constitution, le Préfet représente chacun des membres du Gouvernement, et je pense que certains, avec leur esprit espiègle, pourraient se demander : mais de quel Gouvernement parle-t-il ? Je répondrai prudemment : le Gouvernement d'aujourd'hui, qui sera probablement différent du Gouvernement de demain. Mais nous servirons les Gouvernements de demain comme nous avons servi le Gouvernement d'aujourd'hui, avec la même loyauté, parce qu'il en va de la continuité de l'Etat, qui constitue la mission première des fonctionnaires que je représente. Cependant, je sais pouvoir compter sur votre sagacité au cours des prochaines semaines et devoir, éventuellement, actualiser mon discours et biffer certaines parties qui ne seraient peut-être plus tout à fait d'actualité.

Je voudrais souligner un point qui a été, à mon avis, insuffisamment relevé : nous avons réussi le tour de force d'organiser, en 20 jours, une élection législative, ce qui n'était pas acquis. Nous pouvons en être fiers. Il y a très peu de démocraties qui sont capables d'organiser un tel scrutin en 20 jours et nous le devons à la mobilisation des fonctionnaires de l'Etat. Ils se sont astreints à la laborieuse activité de mise sous pli pendant des heures et des heures, mais ils l'ont fait avec beaucoup de dévouement. Je salue également les maires et les agents communaux qui sont intervenus au nom de l'Etat, puisque l'organisation des élections est une compétence des maires exercée au nom de l'Etat. Je tiens à remercier les Maires de ce Département et leurs équipes, qui ont été extraordinaires.

Je ne vous ferai pas subir la lecture roborative du rapport des services de l'Etat, qui vous a été remis sur table. Je me concentrerai sur quelques points d'actualité saillants, avant de terminer par des réflexions plus personnelles. Je vais aborder 3 thèmes : les missions régaliennes, les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, en particulier le Département, et la situation économique et sociale.

Concernant les missions régaliennes, à commencer par celle de la sécurité, les résultats de 2023 en matière de lutte contre la délinquance sont plutôt dans les mêmes tendances que les années passées. Les atteintes aux biens enregistrent une légère baisse, assez marquée pour les cambriolages et pour les vols de véhicules. Sur ce point, nous restons parmi les 15 départements les plus sûrs de France. A l'inverse, les violences aux personnes connaissent, et ce depuis plusieurs années, une forte hausse. Je ne parle pas ici des vols avec violence, mais des violences intrafamiliales, ou

des coups et blessures sur voie publique (qui concernent parfois un public très jeune, autour de lieux festifs et souvent sur fond d'alcool).

Je souhaite mettre en avant quelques points de préoccupation. L'an passé, je vous avais annoncé que je ferai de la lutte contre le trafic de stupéfiants une priorité. Nous avons obtenu des résultats significatifs, avec le démantèlement de 28 trafics de drogue (de petite comme de grande envergure), à Brive, à Tulle et même à Bort-les-Orgues et Ussel. Nous avons enregistré des saisies records : 31 kilos de cannabis, 2 kilos d'héroïne et de cocaïne. Cette pression, notamment sur les points de deal, se poursuivra cette année et la police s'est réorganisée en conséquence. Si j'en fais une priorité, c'est parce que je nourris une crainte particulière : je suis sidéré par le nombre de départements ruraux ou de villes moyennes qui basculent dans des règlements de comptes par arme à feu entre trafiquants. J'observe avec beaucoup d'attention les grandes communes de ce Département. C'est ma crainte la plus forte et c'est ce que je veux éviter à tout prix en Corrèze.

Ma seconde préoccupation, beaucoup plus immédiate, concerne les cambriolages. Depuis le début de l'année, nous assistons à leur augmentation. Certes, nous connaissons un effet de rattrapage statistique, puisque les 2 dernières années ont bénéficié d'une forte réduction des cambriolages. Mais depuis le premier semestre, la situation va au-delà du rattrapage. Le problème ne se situe pas en zone police : Brive et Tulle sont plutôt préservées. Ce sont les zones de gendarmerie, essentiellement périurbaines, qui sont davantage touchées, en particulier à proximité des axes de l'A89 et de l'A20. Nous sommes confrontés probablement à une délinquance itinérante, mais également à des cambrioleurs locaux que nous connaissons bien et qui ont repris du service. Ils commettent soit des cambriolages de résidences très frustes (entrée par une fenêtre, en quête de bijoux, d'objets aisément revendables), qui se soldent parfois par des butins dérisoires d'une centaine d'€, mais qui sont sériels ; soit des cambriolages d'entreprises, à la recherche de métaux, de carburant pour les poids lourds, de matériels électroportatifs. Cette tendance m'a amené à demander à la gendarmerie de se montrer particulièrement présente sur le terrain et de recouper les différentes affaires. Nous commençons à enregistrer quelques succès. Nous avons serré des équipes, parfois dans des départements voisins, mais ce n'est pas encore suffisant. Nous communiquerons beaucoup sur ce point, pour que la vigilance soit observée par tous, y compris par les élus de ce territoire.

A ce titre, je voudrais rappeler que la vidéoprotection a fait ses preuves. Nous ne comptons plus le nombre d'affaires qui, à Brive, ont pu être résolues grâce à ce dispositif. Je salue l'initiative du Conseil Départemental de créer un Syndicat Mixte Ouvert pour pouvoir notamment raccorder les caméras des communes. Nous essaierons d'apporter un modeste financement pour cette année et j'ai la volonté d'aller plus loin les années prochaines. Je salue également les avancées constatées dans certaines communes, comme Tulle et Ussel, qui ont investi en la matière. Je vous l'accorde : rien ne remplace la présence des policiers et des gendarmes sur le terrain. A ce titre, je vous remercie pour la qualité de concertation sur la création des futures 200 brigades. Nous avons aujourd'hui inauguré la brigade mobile territoriale de Haute-Corrèze, implantée à Bugeat. Monsieur le Président de l'Association des Maires peut en témoigner. Nous poursuivrons le travail avec la création d'une brigade territoriale à Malemort.

En termes de sécurité publique, je voudrais tordre le cou à une idée reçue. Ce n'est pas parce que les forces de sécurité intérieure de la Corrèze contribueront à la sécurité des JO (Jeux Olympiques) à Paris, qu'il y aura une réduction de leur présence en Corrèze, c'est faux. Comme vous le savez, les policiers et gendarmes ont annulé leurs congés d'été, moyennant une contribution financière de l'État. Cette mesure nous dote d'un potentiel horaire comparable à un été classique, voire supérieur. Par ailleurs, nous avons pris des dispositions pour privilégier la présence du terrain sur le travail administratif : des policiers et gendarmes affectés à des bureaux interviendront davantage sur le terrain. Les délinquants qui pensent tirer parti de cette idée reçue s'apercevront à leurs dépens du contraire. Pour exemple, hier soir, une section de sentinelles était mobilisée pour Brive Festival, et je remercie au passage les élus qui ont fait l'effort d'articuler la date de cet événement avec celle des JO. Je salue également nos services de renseignements. Je rappelle que le Ministre de l'Intérieur nous avait demandé de rendre la vie impossible à certains individus radicalisés islamiques et, en Corrèze aussi, nous nous y sommes employés.

Un autre point d'inquiétude concerne le milieu scolaire. Les années 2023 et 2024 ont été très difficiles dans certains collèges, avec une hausse des atteintes à la laïcité. Peut-être les professeurs et chefs d'établissement les signalent-ils davantage ? C'est possible. Mais nous ne pouvons nier la réalité, même ici, en Corrèze : les tentatives d'atteinte à

la laïcité existent. Je veux remercier les services de l'Education Nationale qui ont été extraordinaires et se sont montrés fermes. Je ne laisserai pas faire ceux qui pensent que la violence est un mode légitime d'action en politique. Elle ne l'est jamais, que ce soit pour brûler des engins forestiers, menacer des ouvriers forestiers qui travaillent dans leur bon droit ou jeter des cocktails Molotov sur la Préfecture. J'assume parfaitement la fermeté et je soutiens les maires, avec lesquels nous avons signé une convention qui commence à produire ses effets dans la lutte contre les constructions illégales. Je n'ai aucun problème avec les constructions originales, mais elles doivent être légales. J'agis, pour ma part, par le biais de la police administrative et ne ferai pas de commentaires sur les décisions d'ordre judiciaire récemment prises dans le sud du Département.

Concernant la sécurité civile, l'Etat est de retour dans le financement des investissements du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), avec 1,6 M€ mobilisés sur le capacitaire, ce qui n'est pas négligeable. L'enjeu est maintenant d'aboutir, pour la fin de l'année, à la révision du Schéma Départemental de Couverture des Risques et du Règlement Opérationnel, qui constituent des documents un peu techniques, mais cruciaux. Je veux que nous abordions les choses en regardant tout simplement la réalité : nous pouvons sans doute progresser en matière de délai d'intervention. Il est de notre devoir d'explorer toutes les évolutions possibles en matière d'organisation à coût globalement constant, pour offrir le meilleur service. C'est ce que nous ferons ensemble, avec Monsieur le Président, dans la pleine concertation.

Pour terminer sur ce volet sécurité, je souhaite dire quelques mots sur l'immigration. J'aborde assez peu souvent le sujet, mais les thèmes abordés au cours des dernières semaines m'incitent à l'évoquer. Non, il n'y a pas d'augmentation massive de l'immigration en Corrèze. C'est moi qui délivre les titres, j'en connais donc le volume, et les dernières années n'ont pas connu de folle envolée. En revanche, oui, nous rencontrons une véritable difficulté avec les mineurs étrangers isolés, sujet que nous partageons avec le Conseil Départemental, car nous observons une forte rotation : ils viennent et repartent. La problématique n'est pas propre à la Corrèze. Nous avons apporté notre appui à l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), puisque cette dernière interroge désormais systématiquement la Préfecture pour vérifier l'âge de ces mineurs. Le fait est que la majorité d'entre eux est majeure. J'ajoute que nous procédons à des reconduites à la frontière, plusieurs fois par semaine. Chaque semaine, au moins une personne venant de Corrèze prend l'avion pour retourner dans son pays. La loi du 26 janvier dernier visant à contrôler l'immigration nous a dotés de nouveaux outils et nous les appliquons. L'un d'eux permet d'expulser les individus présentant un profil de délinquant et entrés en France avant l'âge de 13 ans. Plusieurs expulsions sont en préparation pour les prochains mois.

Au-delà de ces missions régaliennes, je voudrais aborder à présent le partenariat établi avec les collectivités territoriales, à commencer par le volet financier. S'agissant du bloc communal, l'épargne nette a augmenté de 40 % pour les communes entre 2019 et 2023 et a presque doublé pour les intercommunalités, ce qui n'est pas le cas dans le reste en moyenne nationale. Le bloc communal en Corrèze se porte donc plutôt mieux qu'avant la crise sanitaire : les recettes ont augmenté et les collectivités ont fait preuve d'une bonne gestion. Je le constate d'ailleurs à travers le fait que les communes placées en réseau d'alerte ne sont pas en hausse. Je tiens à saluer les élus de ce territoire, car la Corrèze présente globalement une gestion budgétaire saine. Cela n'empêche pas que certaines communes soient en difficulté et nous les suivrons avec attention.

La situation du Conseil Départemental est un peu différente, car la conjoncture lui est plus défavorable. Il doit composer avec un effet de ciseaux, conjuguant baisse de recettes et hausse des dépenses. Je note que le Conseil Départemental poursuit sa politique de désendettement avec une gestion rigoureuse de ses finances et je ne peux que l'en féliciter. L'Etat reste l'un des principaux financeurs en matière d'investissement des collectivités. Il est important, dans la période actuelle, de poursuivre avec ce moteur de l'investissement public : près de 20 M€ ont été injectés en 2023, en pleine coopération avec le Conseil Départemental, puisque nous échangeons en amont sur nos programmations. Je ne vous cache pas que, ces dernières années, le choix a davantage porté sur la préservation du bloc communal, mais la question du redressement de nos finances publiques se posera à tout Gouvernement, quel qu'il soit. Le déficit des administrations publiques a atteint 5,5 % en 2023 et nous bataillons actuellement pour qu'il se maintienne à 5,1 %. Dans les mois qui viennent, la saine gestion financière constituera l'une des premières questions soulevées.

Au-delà des questions financières, je voudrais mettre l'accent sur quelques politiques publiques que nous avons en commun. Concernant l'eau, je soulignerai seulement les avancées majeures permises par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau en matière de sécurisation des réseaux d'eau potable. En Xaintrie, les choses avancent. J'ai, pour ma part, plutôt travaillé sur le secteur bortoï avec mon collègue du Cantal, où j'ai réuni les différents acteurs concernés. Par ailleurs, nous nous pencherons au cours des prochains mois sur la sécurisation du réseau en Vézère, absolument vitale pour les prochaines saisons d'étiage. L'autre défi qui nous attend, c'est la gouvernance de l'eau, plus exactement le transfert des compétences eau et assainissement en janvier 2026. La date approche à grands pas et il faut s'y préparer. J'ai eu l'occasion de faire le tour des communautés de communes directement concernées. J'espère que cela permettra de lancer des discussions afin de nous organiser. Je le rappelle : au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'utilisateur devra savoir à qui il devra payer sa facture d'eau.

Deuxième politique sur laquelle je voudrais insister : le logement public comme privé. La Corrèze fait partie de la vingtaine de départements en France présentant le plus grand nombre de passoires thermiques, ce qui impacte le portefeuille des plus modestes, ainsi que l'étalement urbain : il est dommage de construire du neuf plutôt que de réhabiliter des cœurs de ville anciens. Nous devons accélérer nos efforts sur ce sujet qui concerne très directement nos habitants. Nous sommes nombreux à intervenir en matière de rénovation énergétique. Pour sa part, l'Etat injecte 16 M€ chaque année pour la Corrèze, mais j'ai le sentiment que nous sommes devenus illisibles. Les dispositifs se sont empilés et on ne comprend plus rien en la matière. Au second semestre, nous essaierons de fusionner les programmes en un seul dispositif. Je suis persuadé que de nombreuses personnes réalisent des travaux sans avoir connaissance des aides à leur disposition, ou pensant que leur obtention est trop complexe. Cela est vraiment dommage en termes de pouvoir d'achat.

Concernant le logement social, nous avançons. Nous avons soutenu la réhabilitation de certains logements réalisée par des bailleurs sociaux. Dans les communes astreintes à la loi SRU (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain), nous avons signé des conventions de mixité sociale. Au cours des prochains mois, les premiers travaux du secteur de Gaubre à Brive-la-Gaillarde seront lancés, ce qui devrait profondément le transformer. Je souhaite également vous annoncer une bonne nouvelle : 4 communes du Département viennent d'être reclassées de B2 à B1, ce qui permettra d'accélérer les constructions, notamment pour les bailleurs sociaux. Nous réclamions cette évolution depuis de nombreuses années et, le contexte aidant, nous avons enfin pu l'obtenir.

Dernier enjeu : la ruralité. Quand je me retourne sur ces dernières années, je trouve que l'Etat n'a pas à rougir. 21 maisons France Services sont opérationnelles, permettant d'obtenir passeport et carte d'identité, ce qui est très apprécié. Nous disposons de maisons de santé pluridisciplinaires, dont certaines fonctionnent très bien. Nous avons lancé cette année le programme Villages d'avenir. Les 2 chefs de projet ont été recrutés. Le fonds Friches connaît ses premières réalisations : la friche de la Françonnie à Argentat-sur-Dordogne, la friche de la Manufacture corrézienne de vêtements à Bort-les-Orgues. 35 écoles ont été financées pour la rénovation thermique, majoritairement en milieu rural. La réforme des ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) a été mise en place et la Corrèze s'en tire plutôt bien, puisqu'elle ne compte que des gagnants et aucun perdant.

Pour autant, il faut reconnaître que, au vu des résultats électoraux, il y a quand même lieu de s'interroger sur la lisibilité de notre action. Je suis le premier à souhaiter mettre fin à ces profusions d'appels à projets dans tous les sens. Les élus comme les services de l'Etat sont complètement perdus. Ce qui me préoccupe surtout, ce sont les angles morts. Le commerce en milieu rural a besoin d'être relancé. Par ailleurs, en matière de mobilité, je pense que certaines zones pourraient expérimenter un peu plus de transport à la demande. Enfin, la désertification médicale constitue un grand défi. A ce sujet, je souhaite attirer votre attention sur une décision récente : les étudiants en 4<sup>ème</sup> année devront effectuer leur stage dans des cabinets médicaux. La première cohorte arrivera en 2026 et nous devons nous y préparer. Si la Corrèze veut être attractive, elle ne doit pas uniquement disposer d'une maison médicale de garde, mais elle doit aussi prévoir le logement qui va avec. Elle devra savoir se vendre auprès de ces jeunes et travailler de concert avec l'ARS pour capter les étudiants de Limoges, dont il faut garder à l'esprit qu'ils ont la possibilité de prescrire. Ils ne constituent pas de simples stagiaires, mais des médecins juniors qui représentent un plus.

Pour terminer, je voudrais évoquer quelques sujets économiques et sociaux. Concernant l'agriculture, nous sortons d'une crise agricole d'une ampleur inédite, qui a laissé beaucoup de traces. Durant cette crise, le contact avec les services de l'Etat n'a jamais été rompu, et j'en remercie d'ailleurs les syndicats agricoles. Le message d'un revenu décent, d'une plus grande simplification et d'une plus grande considération a été entendu. A présent, nous devons traduire l'écoute en actes. Je veux témoigner de la pleine mobilisation de la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour verser l'ensemble des aides de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune). Les quelques aides restantes seront versées dans les tout prochains jours ou toutes prochaines semaines. Nous avons réarticulé notre programme de contrôle pour éviter que les agriculteurs soient contrôlés plusieurs fois la même année et par les mêmes services de l'Etat. J'ai aussi obtenu que la Corrèze soit placée en haut de pile pour les contrôles de la loi EGalim. La DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) est en train de mener des contrôles en ce moment. Pendant la crise, j'ai réuni l'ensemble des acteurs de la filière bovine et j'ai été stupéfié. Des intermédiaires, bien connus de tous, ne jouent délibérément pas le jeu de la contractualisation amont et ils osent le dire, toute honte bue, même devant moi. Je prépare donc des contrôles et nous attendons des résultats dans les prochains mois.

J'espère aussi que nous arriverons à publier cet arrêté qui est en préparation et qui devrait permettre d'assouplir le régime des retenues d'eau en zone humide, en dépassant le seuil des 1 000 m<sup>2</sup>. Cet arrêté est très attendu de nos agriculteurs. Je ne vous cache pas que le retour du loup ne m'arrange pas du tout. L'un d'eux traîne depuis le début du mois de juin sur le plateau de Millevaches. J'aurai l'occasion de réunir cet après-midi la cellule de veille loup. Je veux que nous agissions vite. J'ai signé ces dernières semaines 7 arrêtés de tir de défense : à peu près tous les éleveurs qui ont été prédatés ces dernières semaines ont obtenu leur tir de défense. Depuis quelques nuits, les louvetiers ont repris leur activité. J'espère que nous obtiendrons quelques résultats.

Concernant l'emploi, notre taux de chômage est de 6,1 %, ce qui est plutôt bon. Cependant, nous sommes confrontés à d'importantes difficultés de recrutement. Nous avons signé une convention avec Madame la Ministre des Solidarités pour mobiliser les bénéficiaires du rSa. La tâche est longue et difficile, mais nous nous y emploierons dans les prochains mois.

Je terminerai mon propos avec un succès collectif : la création d'une direction unique des hôpitaux de la Corrèze. Cette réussite tient évidemment aux services de l'Etat, en particulier à la Direction Générale de l'ARS, qui en a fait sa priorité, et au sens des responsabilités des élus de ce territoire, en particulier les Maires de Brive-la-Gaillarde, de Tulle, d'Ussel, de Bort-les-Orgues. Le Conseil Départemental et les parlementaires ont également tous poussé dans ce sens et je les remercie vivement, parce que je crois que nous avons fait œuvre utile pour les décennies à venir. Il a été annoncé l'obtention de 80 M€ dans le cadre du plan Ségur. Il faut espérer que l'annonce sera maintenue. Je veillerai à le rappeler.

Pour conclure, je voudrais vous adresser 3 réflexions personnelles sur la situation actuelle. La première, c'est que, dans les moments de tempête, l'Etat doit rester solide et son administration en premier lieu, parce que c'est notre devoir. Je le dis au nom de tous les Chefs de services de l'Etat ici présents : nous remplirons notre devoir. En Corrèze, l'Etat n'est pas en suspens. Les affaires continuent, nous continuons de décider et d'agir. Deuxièmement, je crois que personne ne peut être insensible aux messages envoyés par les électeurs dans les urnes. Il nous faudra, dans notre propre activité professionnelle, nous interroger sur les leçons à en tirer. Derrière la colère, qui amène souvent à la radicalité, se cache souvent aussi un appel à l'aide face à ce qui est vécu, à tort ou à raison, comme une injustice ou un manque de considération. Enfin, en ces temps particuliers, il est attendu de nous tous que nous ayons l'intelligence de ne pas ajouter de la division à la division. Cela vaut pour les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, et pour les relations entre les services de l'Etat et les citoyens. Ce sont bien les orientations que je donne à mon équipe. Nous avons certes des missions qui nous imposent parfois de faire usage de la contrainte. C'est la grandeur et la difficulté de la mission des serviteurs de l'Etat. Mais je suis persuadé que la forme compte toujours autant que le fond, et qu'un peu de bon sens et de contact humain ne fait jamais de mal.

Je vous renouvelle mon plaisir immense d'exercer mes fonctions de Préfet ici en Corrèze, à vos côtés. Je suis évidemment à votre disposition s'il y a des questions ici ou plus tard, et je vous remercie.

**M. COMBES** — Merci à vous et vos équipes, Monsieur le Préfet, pour l'organisation des élections, mais aussi pour toute l'action conduite par l'Etat. Nous sommes très sensibles à sa présence en Corrèze. Nous sommes républicains et tenons beaucoup à ce travail que vous réalisez avec passion et engagement. Je me dis que le savoir-faire corrézien pourrait être exporté jusqu'à l'Assemblée Nationale, et que nous pourrions imaginer placer au perchoir un Corrézien ou une Corrézienne, et régler définitivement le problème du quatre-quarts de l'Assemblée Nationale, gâteau au yaourt parfois difficile à manger.

**M. LE PRESIDENT** — Merci à vous tous pour la qualité des débats. Je le redirai dans quelques minutes auprès des services du Département, parce que nous sommes souvent les derniers à occuper le terrain et nous nous trouvons donc à portée d'engueulade. Cette position n'est pas toujours facile. Je pense que nos concitoyens sont de plus en plus exigeants ou comprennent de moins en moins, ce qui génère un climat tendu. Ici, les élus ont de nouveau montré, dans la gravité du moment, l'importance de ne pas rajouter du désordre au désordre. Cela honore tout le monde.

Je vous remercie également, Monsieur le Préfet, pour vos avancées dans notre Corrèze. Tout n'est pas à jeter avec l'eau du bain, même si nous nous montrons parfois critiques. Vous avez aussi rappelé aux collectivités que c'est peut-être le moment d'investir. Nous ne pouvons pas nous comporter comme les Français qui hésitent dans une période difficile. La commande publique doit au contraire tenir les choses. La Corrèze a su éviter d'utiliser des recettes exceptionnelles pour des dépenses structurantes, ce qui lui permettra de sauvegarder son modèle social pendant encore quelques années, contrairement à d'autres départements, qui sont en situation difficile. C'est ce sens des responsabilités qui nous anime.

Pour conclure, je voudrais vraiment vous remercier pour la qualité des échanges, tant sur le plan institutionnel que sur le plan personnel. Nous espérons vous garder un bon moment encore à nos côtés.

*La séance est levée à 12 h 30.*

